



*1^{er} réseau national
et associatif
de service
à la personne*

FEDERATION ADMR Rhône et Métropole de Lyon



Rapport d'activité
2023



le Social & le Médico Social par conviction

Une connaissance très fine de votre secteur d'activité

Créé en 1992, le Cabinet Plénita, courtier expert a une solide connaissance des organisations du secteur social et du vaste champ de services à la personne.

Partenaire de plus de 30 sociétés d'assurances, mutuelles d'assurances et mutuelles santé, il procède à l'étude et au placement de programmes d'assurances souvent complexes et parfois sur mesure.

A l'écoute de ses 2500 organisations clientes, il partage les mêmes valeurs et la même philosophie d'action basée sur l'éthique et le respect d'autrui. Il est reconnu comme l'un des plus grands spécialistes français des associations et des ISBL (Institutions Sans But Lucratif).

Il tire sa réputation et sa notoriété d'une parfaite connaissance des secteurs.

Enfin, il ne saurait y avoir de bonne solution en matière d'assurance et de gestion des risques sans un sens aigu du conseil et des services qu'il apporte en innovant sans cesse au profit de ses organisations clientèles.

Tous contrats & programmes d'assurances spécifiquement étudiés pour vous



RESPONSABILITÉS PROFESSIONNELLES



FLOTTES DE VÉHICULES



PROTECTION DES LOCAUX



USAGE DE VEHICULES PERSONNELS



PROTECTION JURIDIQUE GLOBALE



PROTECTION PATRIMONIALE PERSONNELLE DES DIRIGEANTS SOCIAUX



PRISE EN CHARGE DES INDEMNITÉS DE LICENCIEMENT (contrat spécifique)

Contactez-nous pour tous renseignements ou étude gratuite

21, rue Drouot 75009 PARIS • 01 47 70 06 05 • contact@plenita.fr • www.plenita.fr

   @CABINETPLENITA

SOMMAIRE

Le mot du président P.04 |

Notre organisation P.05 |

Nos missions P.06

Nos pôles d'activités P.07

Les chiffres Clefs ADMR 69 P.08

Notre territoire d'intervention P.10

Nos structures P.11

Le Conseil d'Administration P.12

L'équipe fédérale p.13

Notre projet de service P.14 |

Notre activité P.16 |

Les actus en 2023 P.17

La réforme des services autonomie à domicile P.22

Les commissions P.24

Les salariés ADMR P.26

La formation du personnel P.27

La formation des bénévoles P.29

Le détail de l'activité des associations d'aide à P.30

domicile par service

L'aide aux familles et à la parentalité P.31

La micro crèche P.33

L'aide aux personnes âgées P.34

L'aide aux personnes en situation de handicap P.35

La téléassistance FILIEN P.36

Le portage de repas P.38

Les ateliers d'initiation aux numériques pour séniors P.39

L'aide de confort P.40

Le service d'astreintes administratives P.41

Les SSIAD et ESAD p.42

Les résidences pour personnes âgées P.43

L'association AAPHTV P.44

Le rapport financier P.45 |

On parle de nous P.51 |



LE MOT DU PRESIDENT

L'année 2023 fut riche de partages, de réflexions, de discussions, d'adaptation, d'accompagnement et de mise en œuvre de nouveaux projets avec comme objectif ultime la qualité du service rendu à nos clients bénéficiaires et la qualité de vie au travail de nos salariés.

Je vous donne quelques exemples :

- Rédaction du projet de Service dans chaque association permettant de donner un sens et une meilleure perspective à leurs actions,
- Expérimentation dans 3 associations d'une organisation en Equipes Solidaires de Proximité, que nous souhaitons progressivement développer sur l'ensemble du réseau,
- Préparation de la réforme des Services Autonomie à Domicile qui va fortement impacter nos SSIAD et nos SAAD,
- Réorganisation de l'équipe fédérale pour mieux accompagner et soulager les bénévoles dans leurs missions.

Mais, malgré toute l'énergie et l'engagement des salariés et des bénévoles de notre réseau, nous constatons cette année encore une baisse significative de notre volume d'activité.

Les difficultés de recrutement que nous rencontrons sont communes à l'ensemble du domaine médico-social, et sont amplifiées par le manque de reconnaissance des métiers de l'aide à domicile.

Outre la nécessaire revalorisation des rémunérations, il nous faut mettre sans cesse en avant que les aides à domicile ont un rôle bien plus vaste que le simple entretien du logement. C'est en valorisant ce rôle d'aide, de soutien et de prévention, que l'on pourra permettre aux professionnels en poste de s'épanouir et rendre ce métier plus attractif.

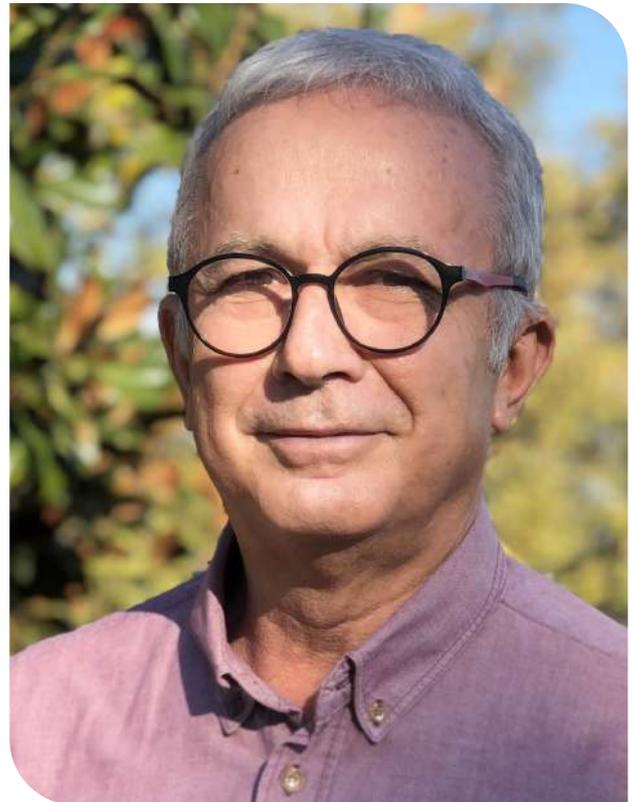
La réforme des SAD veut mettre en place plus de prévention au domicile, il faudra que ce type d'intervention soit valorisée dans les plans d'aide et les CPOM.

Il devient urgent que soit remis à plat le mode de financement de nos missions, pour évoluer vers des plans d'aide forfaitaire et non plus à l'heure.

L'Union Nationale ADMR et la Fédération ADMR 69 sont mobilisées sur ces sujets vitaux pour notre mouvement.

Malgré toutes ces difficultés, je tiens à remercier très sincèrement salariées et salariés des associations et de la fédération ainsi que tous les bénévoles du réseau pour leur capacité à rester mobilisés pour le bien-être de nos bénéficiaires.

Je reste persuadé que tous ces efforts ne sont pas vains et que, grâce à ses valeurs et à sa capacité d'adaptation, le réseau ADMR saura se donner les moyens de poursuivre son action dans le temps.



Hervé BLACHE
Président Fédéral

Notre organisation

- Nos missions
- Nos pôles d'activités
- Les chiffres Clefs ADMR 69
- Notre territoire d'intervention
- Nos structures
- Le Conseil d'Administration
- L'équipe fédérale



NOS MISSIONS

Au cœur de l'économie sociale et solidaire, l'ADMR est le premier réseau associatif national de services à la personne.

Apporter notre aide à l'ensemble de la population pour un peu plus de confort, pour retrouver un équilibre familial, ou tout simplement, pour continuer à vivre chez soi, est notre vocation.

Chiffres clefs Union Nationale ADMR

87 fédérations départementales

2 600 associations locales

94 000 salariés

78 000 bénévoles

690 000 clients

86 millions
d'heures d'intervention

NOS VALEURS

Partagée par ses bénévoles et ses salariés, la culture de l'ADMR s'incarne dans ses 5 valeurs :

PROXIMITÉ

L'humain est au cœur de notre action au quotidien. Avec un réseau très dense d'associations, nous sommes toujours au plus près des besoins des personnes sur les territoires.

RESPECT

Parce que chaque personne est unique, l'ADMR met en oeuvre pour chacun un service en adéquation avec son choix de vie.

SOLIDARITÉ

Clients, bénévoles, salariés, ensemble, nous construisons une société meilleure et renforçons le lien social.

RÉCIPROCITÉ

Au-delà de la prestation technique de qualité, nos interventions sont basées sur l'échange et la relation.

UNIVERSALITÉ

Pour tous, toute la vie, partout : nos services s'adressent à tous, à tout âge de la vie et sur tous les territoires.

NOS PÔLES D'ACTIVITES

* tous les services ne sont pas proposés dans le département du Rhône en 2023

SERVICES ET SOINS **Seniors**

Accompagner le Grand Âge et la perte d'autonomie

Le professionnalisme des bénévoles et des salariés de l'ADMR facilite et adoucit la vie des seniors et de leurs proches. Nos prestations sont adaptées à chacun. Elles commencent par une évaluation personnalisée :

évaluation des besoins, définition de solutions personnalisées de services et de soins, coordination et suivi de la qualité des prestations. Nous développons ensuite une vaste gamme de services :

- aide à domicile ;
- soins à domicile ;
- actions de prévention de la perte d'autonomie ;
- transport accompagné ;
- diagnostic habitat ;
- hébergements et habitats regroupés ;
- livraison de repas ;
- téléassistance Filien ADMR ;
- aide aux aidants.

PARENTALITÉ **Enfance**

Soutenir les familles

Les bénévoles et les salariés de l'ADMR accompagnent les parents et aident les enfants à bien grandir et à s'épanouir. Nos services s'adaptent pour répondre aux différentes situations familiales :

- crèches et micro-crèches ;
- accueils de loisirs ;
- garde d'enfants à domicile ;
- soutien à la parentalité à domicile ;
- lieux d'accueils enfants parents.

Notre engagement et notre expertise nous permettent également de mettre en oeuvre des projets pédagogiques centrés sur le suivi de l'enfant, son développement et les différentes étapes de sa vie.

ENTRETIEN DE LA **Maison**

Faciliter la vie de tous

Attentifs et respectueux de l'intimité du client, les professionnels de l'ADMR répondent aux besoins du quotidien :

- entretien du logement ;
- entretien du linge ;
- petit jardinage ;
- petits travaux de bricolage.

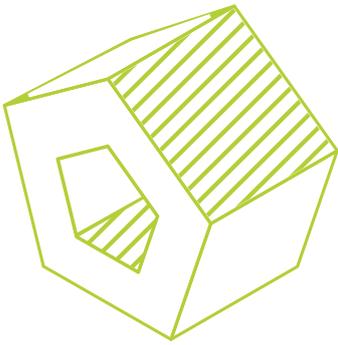
ACCOMPAGNEMENT **Handicap**

Contribuer à une société plus inclusive

L'ADMR propose aux personnes vivant avec un handicap et à leurs proches aidants une large gamme de services adaptés à leur projet de vie et à leurs besoins :

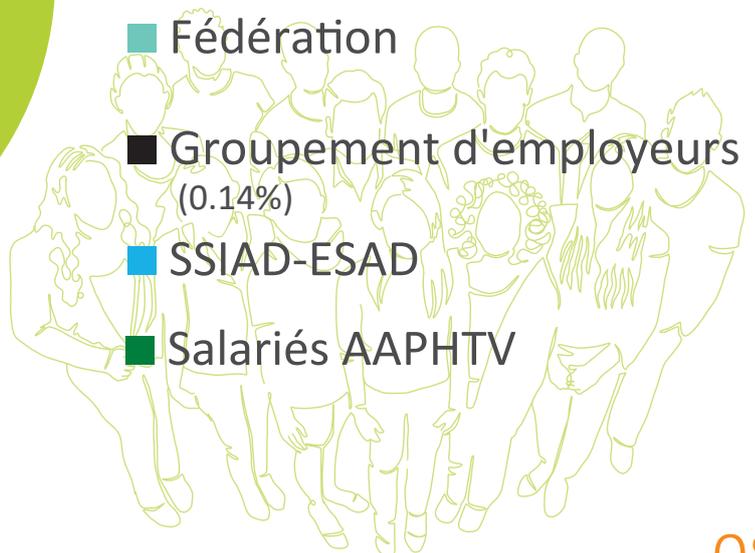
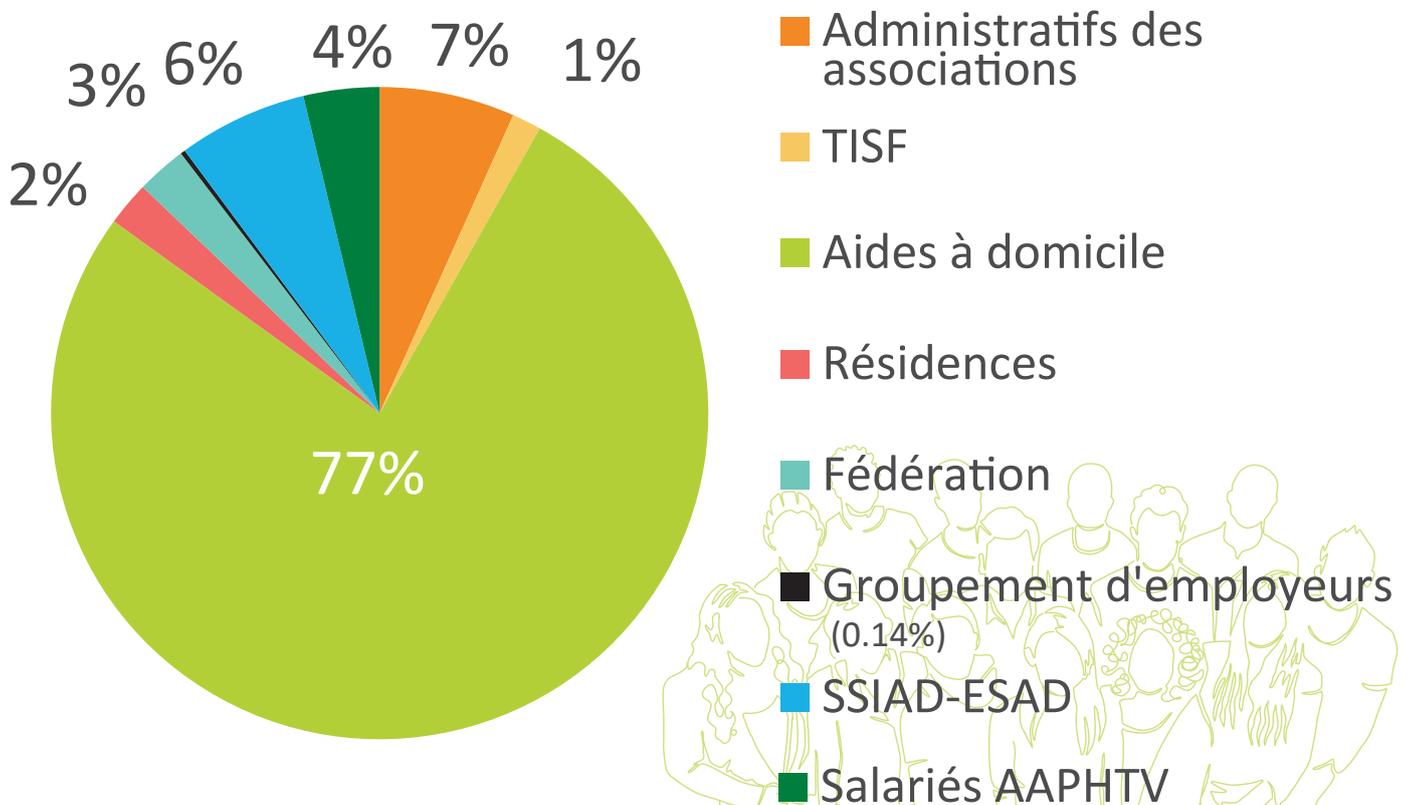
- accompagnement à domicile et hors domicile ;
- diagnostic habitat et aides techniques ;
- soins à domicile ;
- aide au répit ;
- établissements et habitats inclusifs.

LES CHIFFRES CLEFS ADMR69



- 1 Fédération
- 36 Associations d'aide à domicile
- 1 Association Enfance et Parentalité
- 3 Résidences autonomie
- 4 Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)
- 1 Equipe Spécialisée Alzheimer à Domicile (ESAD)
- 1 Établissement pour personnes handicapées (AAPHTV)
- 1 Habitat inclusif
- 1 Micro-crèche

1 587 salariés



Nos 7 028 clients :

- 5 632** personnes âgées
- 570** familles
- 448** personnes bénéficiant de l'aide de confort
- 370** personnes en situation de handicap
- 8** personnes morales

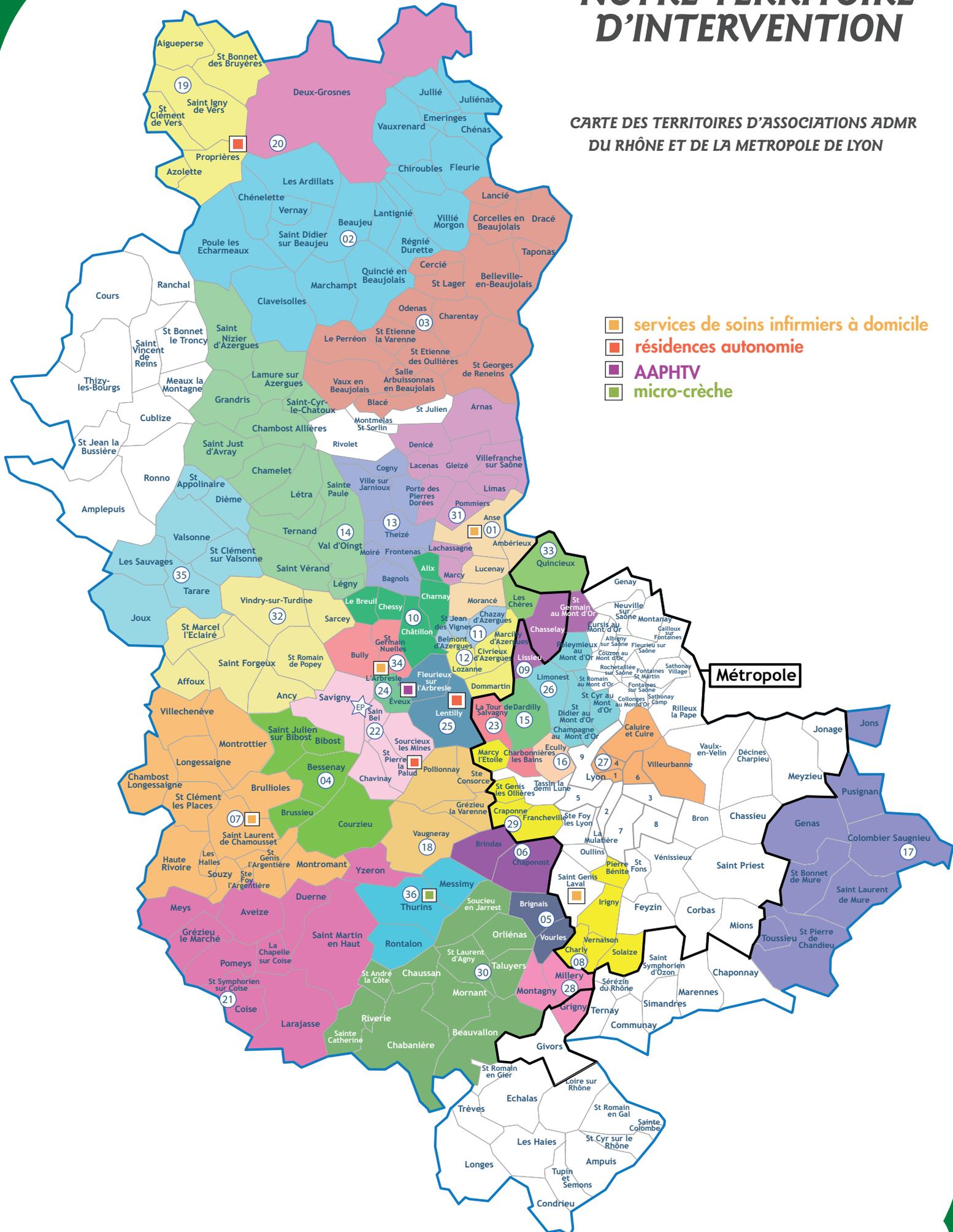
627 771 heures d'intervention (activité prestataire) :

- | | |
|--------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|
| 517 842 heures auprès des personnes âgées | 20 603 heures auprès des familles |
| 59 543 heures auprès des personnes en situation de handicap | 1 991 heures de garde d'enfants |
| 27 399 heures d'aide de confort | 393 heures auprès des personnes morales |
| 105 532 repas livrés | 16 243 journées réalisées à l'AAPHTV |
| 64 175 forfaits en soins infirmiers | 1 648 séances de l'ESAD |
| 21 974 journées d'hébergement dans les résidences autonomie | 963 abonnés Téléassistance |
| | 21999 heures d'accueil en micro crèche |



NOTRE TERRITOIRE D'INTERVENTION

CARTE DES TERRITOIRES D'ASSOCIATIONS ADMR
DU RHÔNE ET DE LA METROPOLE DE LYON



NOS STRUCTURES

Associations d'aide à domicile

- 01ADMR ANSE
- 02 ADMR BEAUJEU
- 03 ADMR BEAUJOLAIS
- 04 ADMR BESSEY
- 05 ADMR BRIGNAIS-VOURLES
- 06 ADMR BRINDAS-CHAPONOST
- 07 ADMR CHAMOUSSET EN LYONNAIS
- 08 ADMR CHARLY-VERNAISON
- 09 ADMR CHASSELAY-LISSIEU
- 10 ADMR CHATILLON
- 11 ADMR CHAZAY D'AZERGUES
- 12 ADMR CIVRIEUX-DOM-LOZ-MAR
- 13 ADMR COEUR DES PIERRES DOREES
- 14 ADMR COTEAUX D'AZERGUES
- 15 ADMR DARDILLY
- 16 ADMR ECULLY
- 17 ADMR EST LYONNAIS
- 18 ADMR GREZIEU-VAUGNERAY
- 19 ADMR GROSNE-SORNIN
- 20 ADMR HAUT-BEAUJOLAIS
- 21 ADMR HAUTS DU LYONNAIS
- 22 ADMR LA BREVENNE
- 23 ADMR LA TOUR DE SALVAGNY
- 24 ADMR L'ARBRESLE
- 25 ADMR LENTILLY
- 26 ADMR LIMONEST
- 27 ADMR LYON
- 28 ADMR MILLERY
- 29 ADMR OUEST METROPOLE
- 30 ADMR PAYS MORNANTAIS
- 31 ADMR POMMIERS
- 32 ADMR PONTCHARRA/TURDINE
- 33 ADMR QUINCIEUX-LES-CHERES
- 34 ADMR ST GERMAIN-NUELLES-BULLY
- 35 ADMR TARARE SOANAN
- 36 ADMR THURINS
- ★ ADMR ENFANCE ET PARENTALITE 69
(pas d'entraide possible avec EP69)
- HORS TERRITOIRE

Services de soins infirmiers à domicile

SSIAD DE L'ARBRESLE-ECULLY
EQUIPE SPECIALISEE ALZHEIMER A DOMICILE
SSIAD DE ST LAURENT DE CHAMOUSSET
SSIAD DE ANSE LIMONEST
SSIAD DU SUD OUEST LYONNAIS

Résidences personnes âgées

RESIDENCES DES PINS
RESIDENCE LE COLOMBIER
RESIDENCE LA ROCHE D'AJOUX

Résidences d'accueil pour personnes en situation de handicap

AAPHTV
(Association d'Aide aux Personnes Handicapées des Trois Vallées)

Micro-crèche

Micro-crèche ADMR Thurins

Retrouvez toutes nos coordonnées sur notre site internet www.admr-rhone.fr



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

BUREAU

Hervé BLACHE

*Président Fédéral
ADMR Brignais-Vourles*

Jocelyne BROSSE

*Vice-présidente
ADMR Grosne-Sornin*

Claude ALLOGNET

*Secrétaire
ADMR La Brévenne*

Isabelle VERNAISON

*Trésorier
ADMR Brignais-Vourles*

Michèle GUIDO

*Membre du bureau
ADMR Lentilly*

Maryse VERNAISON

*Membre du bureau
ADMR Quincieux*

1er Collège (Bénévoles)

Annick BOURDIN

*Membre 1er collège
ADMR Charly-Vernaison*

Josette MARILLER

*Membre 1er collège
ADMR Civrieux-Dommartin-
Lozanne-Marcilly*

Claude QUIQUEREZ

*Membre 1er collège
ADMR Ouest Métropole*

Martine DARGERÉ-BAZAN

*Membre 1er collège
ADMR La Brévenne*

Christian MICHAUD

*Membre 1er collège
ADMR Chamousset en Lyonnais*

Mylène ROSIER

*Membre 1er collège
ADMR Grézieu-Vaugneray*

Marie-Joëlle EVRARD

*Membre 1er collège
ADMR Ouest Métropole*

Catherine MOLIN

*Membre 1er collège
ADMR Pommiers*

Dominique ROSTAING

*Membre 1er collège
ADMR L'Arbresle*

Christiane FERLAY

*Membre 1er collège
ADMR Hauts du Lyonnais*

Robert PLEVY

*Membre 1er collège
ADMR Ouest Métropole*

2eme Collège (Salariés)

Michel GIRAUD-SAUVEUR

*Membre 1er collège
ADMR Thurins*

Henri GOÛT

*Membre 1er collège
ADMR Chamousset en Lyonnais*

Marie-Laure FRENOIS

*Membre 2e collège
ADMR Brignais-Vourles*

Isabelle CHAZERAND

*Membre 2e collège
ADMR Ouest Métropole*

L'EQUIPE FEDERALE

DIRECTION

Christophe Dressy
Directeur

ACCOMPAGNEMENT DES ASSOCIATIONS

Carole BOYER
Accompagnante de proximité

Agnès-Elsa TRANCHAND
Accompagnante de proximité

Jean-Baptiste POLTURAT
*Chargé de communication
et de recrutement*

Anaïs VANEL
Conseillère technique

Ketsia KUTONDA LUIZIANE
*Secrétaire administrative
multi-sites*

GROUPEMENT D'EMPLOYEUR

Eric BOUGARD
Manager de transition

David GAUTHIER
Manager de transition

SYSTEME D'INFORMATION

Malik ALLARD
Responsable de service

Sophie CHEVAIS
Conseillère technique Applications métiers

RESSOURCES HUMAINES

Marie-Laetitia BONNARD
Responsable de service

Laetitia MORENO
*Conseillère technique RH
Prévention risques & Qualité
de vie au travail*

Sandrine FARJOT
Assistante RH - Paie

Daniela COTTE
Assistante RH - Paie

Mylène COURRIER
Assistante RH - Paie

AFFAIRES GENERALES

Claire ALBERT
Responsable de service

Adeline SOARES
Secrétariat général et de direction

Rachel INCERTI
Secrétariat général et de direction

Isabelle GARCIA
Entretien des locaux

COMPTABILITE

Claire ALBERT
Responsable de service

Fabienne LAURENT
Comptable

Myriam BOINON
*Aide-comptable
Association et CESU*

Isabelle CHOLLET
Aide-comptable

SERVICE FAMILLE

Marie-Noëlle MONDESERT
Responsable de service & référente sociale

Valérie RIOU
Conseillère technique

Amandine ALLEMBRAND
Conseillère technique (Remplacement)

Christelle JOASSARD
Secrétaire

SERVICE AUTONOMIE

Gisèle CHERVET
Responsable de service

Irène LAUBAL
Assistante technique

Céline DARGERÉ
Secrétaire

FORMATION, QUALITE, CONFORT

Mireille VILLARD
Responsable de service

Isabelle FORTUNIER
Assistante technique

ATELIER NUMERIQUE

Bruno CRENON
Animateur

ACCOMPAGNEMENT DES ASSOCIATIONS

Notre projet de service

Projet de service fédéral d'aide à domicile du Réseau ADMR Rhône et Métropole de Lyon 2023-2028

Ce projet établi sur 5 ans, ancre résolument le Réseau ADMR du Rhône et de la Métropole de Lyon dans une dynamique projective et innovante.

Par ce projet, le Réseau souhaite :

- Clarifier son positionnement institutionnel ;
- Indiquer les évolutions en termes de public et de missions ;
- Donner des repères aux professionnels et bénévoles ;
- Conduire l'évolution des pratiques et du réseau dans son ensemble.

Un engagement qualité

Chacun est acteur de sa propre vie, libre de ses choix et en capacité de décider.

Notre ambition est de permettre aux personnes de vivre bien chez elles, de la naissance à la fin de vie.

Un Réseau pour y répondre

L'organisation du réseau notre force : un maillage sur l'ensemble du territoire qui garantit une proximité avec les bénéficiaires ; une fédération qui soutient et appuie l'action de chaque association.

Les valeurs partagées au sein de notre Réseau

La présence : être là de manière adaptée et pérenne

Le respect de la personne : accepter la personne, telle qu'elle est

La confiance : assurance et sécurité dans la relation à l'autre

La proximité : même en étant loin : la distance n'est pas un frein

L'entraide : organisation d'un soutien bienveillant dans un objectif commun

L'écoute : active, bienveillante et empathique dans une posture professionnelle

4 activités principales

Service et soin aux personnes âgées

Soutien aux familles

Accompagnement du handicap

Aide au confort

Une mission réalisée avec

- Les usagers
- Leur entourage
- Des partenaires de formation
- Des professionnels du secteur
- Des acteurs locaux
- Les autorités de tarification

Notre projet de service

4 grandes orientations déclinées en 22 actions

Axe 1 : Repenser les liens institutionnels externes comme internes

- 1 : Travailler avec les tutelles à la mise en place d'une autorisation unique portée par la Fédération ou une association locale pour anticiper les futurs CPOM.
- 2 : Préparer la mise en place d'un mandat de gestion pour formaliser les liens entre fédération et associations locales.
- 3 : Définir les règles en cas de non-respect par les associations locales des consignes du mandat de gestion.

Axe 2 : Réfléchir à la structuration territoriale de l'offre de service

- 1 : Repenser l'implantation de l'offre de service du Réseau ADMR sur les deux collectivités territoriales. Réfléchir à l'avenir des SAAD qui n'ont pas de territoire communs avec des SSIAD ADMR.
- 2 : Mobiliser les acteurs du territoire en s'appuyant sur la cartographie réalisée.
- 3 : Opter pour un mode de transformation des SAD et déterminer le mode de gouvernance, d'organisation et de fonctionnement interne des services.
- 4 : Solliciter l'appui de l'UNADMR pour un accompagnement dans la mise en place des SAD.

Axe 3 : Clarifier les rôles et missions de la Fédération et des associations locales

- 1 : Définir les rôles de chacun. Proposer ensuite une délégation des missions précises entre fédération et associations locales.
- 2 : Définir et formaliser les modalités de représentations des associations locales et de la fédération.
- 3 : Poursuivre le travail d'harmonisation des pratiques des associations locales (priorisation et délais de prise en charge, adaptation des moyens pour l'application des procédures de visite à domicile, ...).
- 4 : Améliorer la lisibilité du fonctionnement du Réseau pour les partenaires.
(Elaboration d'un plan de communication, signature de conventions de partenariat, ...).

Axe 4 : Assurer une qualité de prise en charge de tous les usagers

Sous-axe 1 : Renforcer le travail partenarial :

- 1 : Cibler les besoins en partenariat en finalisant les travaux autour de la cartographie des partenaires.
- 2 : Mobiliser les acteurs du territoire en s'appuyant sur la cartographie réalisée.
- 3 : Proposer une formation des présidents sur le travail partenarial pour renforcer le travail en réseau.

Sous-axe 2 : Soutenir les bénévoles dans leurs missions :

- 1 : Décentraliser les formations pour en faciliter l'accès.
- 2 : Proposer de nouveaux formats pour les formations (en soirée, vidéos, visioconférences...).
- 3 : Se réappropriier certains outils existants (charte du bénévolat, statuts...).
- 4 : Attirer de nouveaux candidats bénévoles et accepter les profils « hors norme ».
- 5 : Poursuivre l'expérimentation d'un appui salarié auprès de la gouvernance des associations.

Sous-axe 3 : S'assurer d'une transmission des valeurs au sein du Réseau :

- 1 : Mettre en place des espaces pour s'approprier les valeurs.
- 2 : S'assurer de transmettre les valeurs au sein de l'école des présidents.
- 3 : Reprendre les outils créés autour des « avantages » pour les salariés ou « comment accueillir ses intervenants ? » et les faire vivre.

Notre activité

- Les actus en 2023
- La réforme des services autonomie à domicile
- Nos commissions
- Les salariés ADMR
- La formation du personnel
- La formation des bénévoles
- Le détail de l'activité des associations d'aide à domicile par service
- L'aide aux familles et à la parentalité
- La micro crèche
- L'aide aux personnes âgées
- L'aide aux personnes en situation de handicap
- La téléassistance
- Le portage de repas
- Les ateliers d'initiation au numérique pour seniors
- L'aide de confort
- Le service d'astreintes administratives
- Les SSIAD et ESAD
- Les résidences pour personnes âgées
- L'association AAPHTV

LES ACTUS 2023

Une année 2023 de transition

En route vers une nouvelle organisation des services fédéraux

Suite à l'audit réalisé en 2022, la Fédération a poursuivi ses réflexions en 2023 et décidé d'une nouvelle organisation adaptée aux besoins du réseau et aux évolutions de la réglementation.

Les principaux changements doivent permettre :

- d'harmoniser, de coordonner et de renforcer l'accompagnement de TOUTES les associations par secteur géographique,
- de professionnaliser l'encadrement de la gestion quotidienne,
- de renforcer le suivi qualité, notamment dans le cadre de la signature des CPOMs.
- de mutualiser de nouveaux services et de réduire le ratio administratif, pour mieux répondre aux exigences réglementaires ou aux contraintes de coûts,
- de rationaliser le fonctionnement en favorisant le rapprochement des petites structures en tenant compte de la réforme des SAD
- de mettre des moyens pour la diversification de l'activité (réponse aux appels à projets, ...), le recrutement de bénévoles.

Pour cela, une modification de l'organigramme de la Fédération a été adoptée avec la constitution d'un pôle SAAD composée d'une équipe de 7 personnes (2 Managers de transition, 4 référents de secteur, 1 conseiller technique chargé des SA volantes) encadrée par une directrice adjointe.

Dans cette nouvelle organisation, l'ensemble des associations (SAAD) est réparti en 4 secteurs géographiques.

Chaque secteur est couvert par un référent de secteur.

Chacune des associations est accompagnée avec 3 niveaux d'appui possible différent :

- appui «**spécifique**» pour les structures qui ont une coordinatrice, réalisé par le responsable de pôle (RP)
- appui «**renforcé**» pour les structures en difficulté de management avec délégation de certaines fonctions RH, assuré par les managers de transition (MT)
- appui «**standard**» pour toutes les autres réalisé par les référents de secteur (RS)

Cette nouvelle organisation devra être opérationnelle dès 2024.

LES ACTUS 2023

Les difficultés de recrutement toujours très impactantes en 2023

En 2020 et 2021, ce sont les impacts de la crise sanitaire qui avaient fait chuter l'activité.

Depuis 2022, ce sont les difficultés de recrutement qui impactent fortement l'activité.

La situation économique favorable à l'emploi, conjuguée à la faible attractivité des métiers de l'aide à domicile ont renforcé les difficultés de recrutement et notre capacité à répondre à l'ensemble des demandes.

Que ce soit sur le métier d'aide à domicile, d'auxiliaire de vie sociale, de TISF, ou encore d'aide-soignant, les candidatures se sont raréfiées, et la fidélisation est en diminution. Les centres de formation font le même constat, n'arrivant souvent plus à remplir les promotions.

2023: un premier exercice sous CPOM (contrats pluri annuels d'objectifs et de moyens) avec le Conseil Départemental du Rhône et avec la Métropole de Lyon.

Après le transfert des autorisations accordées des associations vers la Fédération, le Conseil Départemental du Rhône et la Métropole de Lyon ont chacun signé avec la Fédération un CPOM.

Celui-ci engage l'ensemble des associations d'aide à domicile, puisque les CPOM ont été suivis de la signature de mandats de gestion entre la Fédération et chacune des associations pour formaliser les liens et la responsabilité de chaque entité du réseau.

Ces contrats règlementent nos interventions auprès des bénéficiaires de l'APA et la PCH. Ils définissent les objectifs et les engagements de chacune des parties, et précisent également les moyens alloués pour y parvenir (tarifs des interventions prises en charge, les bonus...).

La situation des deux collectivités étant distincte (rural/urbain, nombre de prestataires, démographie, emploi, ...) les contrats proposés par le Département et par la Métropole de Lyon sont différents.

Ils présentent cependant un certain nombre de similitudes mettant l'accent sur les exigences suivantes :

- garantir la qualité de la prise en charge de l'utilisateur (couverture territoriale, continuité de service, amplitude horaire);
- encadrer les tarifs et limiter le reste à charge des usagers ;
- mettre en place des actions de prévention de la perte d'autonomie, de lutte contre l'isolement ;
- valoriser les conditions de travail et améliorer la qualité de vie au travail (tutorat, formation, analyse de la pratique, prévention des risques, réunion de service) ;
- promouvoir les métiers de l'autonomie ;
- développer les partenariats.

En contrepartie, les collectivités s'engagent à soutenir financièrement les signataires par des dotations financières complémentaires, et pour ce qui concerne les structures de la branche de l'aide à domicile, le financement du surcoût de l'avenant 43.

Parmi les différences entre les 2 collectivités, notons que le Département apporte un fort soutien à la mobilité des salariés, quand la Métropole met l'accent sur l'accompagnement des personnes les plus lourdement dépendantes.

LES ACTUS 2023

Pour l'exercice 2023, nous constatons que les 2 CPOMs ont généré des produits horaires moyens plus conséquents, mais légèrement différents selon la collectivité. Ils sont schématiquement présentés ci-dessous :

Prestations APA

	Conseil Départemental	Métropole
Tarif de référence	23,00 €	23,00 €
Ticket Modérateur	0,00 €	2,00 €
Aide avenant 43	5,00 €	4,10 €
Dotation qualité complémentaire moyenne constatée	2,24 €	1,65 €
Total	30,24 €	30,75 €

Prestations PCH

	Conseil Départemental	Métropole
Tarif de référence	23,00 €	23,00 €
Ticket Modérateur	0,00 €	1,00 €
Aide avenant 43	5,00 €	4,10 €
Dotation qualité complémentaire moyenne constatée	2,24 €	1,65 €
Total	30,24 €	29,75 €

Equipes solidaires de proximité : une première expérimentation encourageante

Devant les difficultés de recrutement, de fidélisation, d'attractivité... , le Conseil d'Administration a validé à l'unanimité la mise en place d'une expérimentation « **Equipes solidaires de proximité** »

Accompagnées par le cabinet de consultants Org-Intégra, les associations de Brignais-Vourles, de Chamousset en Lyonnais et de Limonest, ont suivi un parcours de formation à destination des bénévoles et des salariés administratifs.

La transformation principale consiste à la mise en place d'un véritable travail en petites équipes de 8/10 salariés avec une mission commune : prendre en charge un pool de bénéficiaires.

Cette transformation s'accompagne :

- de la mise en place d'un cadre d'intervention et de limites qui laissent une certaine liberté d'organisation,
- d'une vie d'équipe plus riche avec des temps collectifs plus nombreux,
- d'un modèle de management plus partagé, responsabilisant les aides à domicile et suscitant une envie de faire « ensemble ».

Premiers constats :

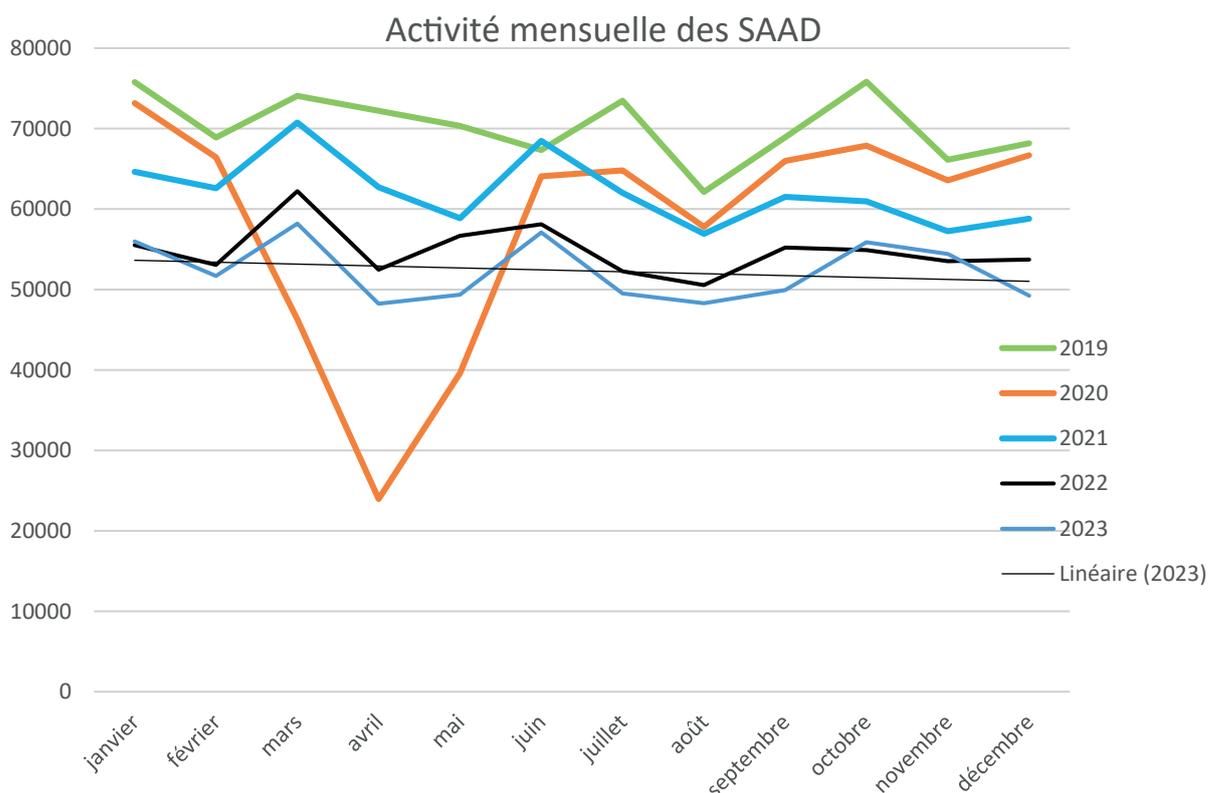
Ils sont positifs dans les 3 associations même si chacune d'entre elles a vécu des moments de doutes, au niveau de l'équipe bénévole, administrative ou des intervenants. Les changements sont importants et le positionnement de chacun est impacté.

Les principaux points positifs relevés :

- Plus d'entraide, de solidarité entre intervenants, sentiment d'appartenance.
- Meilleure implication des salariés d'intervention dans la coordination chez le bénéficiaire.
- Remplacements privilégiés à l'intérieur de l'équipe.
- Création d'une vraie vie d'équipe, d'un meilleur relationnel, à partir d'une nouvelle posture de management, de mode d'animation des équipes différent.
- Réelle attractivité pour les candidats et intégration facilitée pour les nouveaux embauchés.

Quelques chiffres :

L'activité de 2023 baisse à nouveau de 4,6 % par rapport à l'année 2022 et reste inférieure de 25 % par rapport à 2019 (avant crise).



Ces difficultés se traduisent de plus en plus souvent par l'impossibilité de répondre à toutes les demandes, et obligent les associations à adapter la réponse en fonction des moyens disponibles (réduction de la durée des prestations, changement d'horaires, ...).

Ces difficultés de recrutement ont aussi un revers financier : les charges fixes du réseau restant les mêmes (charges de personnel des administratifs, locaux, fluides, ...), le prix de revient horaire augmente significativement.

Les leçons :

Chaque association est différente et n'a pas rencontré les mêmes difficultés.

Les différentes composantes (bénévoles et salariés) des associations qui s'engagent doivent être bien informées et volontaires pour que cela fonctionne. L'association doit avoir une certaine stabilité.

L'accompagnement à la nouvelle posture managériale, nécessite un accompagnement fort.

Le suivi global du projet par une personne dédiée (de la fédération) est indispensable, et devrait même idéalement être faite par une « micro équipe » avec des compétences pluridisciplinaires (RH, SI, gouvernance, définition des rôles, ...) : un chef de projet qui connaît le dispositif ou une commission équipe solidaire ? les référents de secteurs ?

Certains outils ou fonctionnements fédéraux sont ou vont devenir inappropriés aux associations qui se sont transformées en équipes solidaires de proximité à terme, il sera difficile de conserver 2 modèles.

La suite :

Organiser une nouvelle session de formation en interne (ADMR) à partir de l'automne 2024 ou début 2025.

Lancer un appel à candidature pour identifier les nouvelles associations souhaitant s'engager dans le processus.

Accompagnement à l'écriture du projet de service de chaque association d'aide à domicile

A partir d'une trame collective construite en se basant sur le projet de service fédéral, 6 salariés de la Fédération formés par le cabinet Stratélys se sont partagé l'accompagnement des associations.

Chaque association a mis en place des groupes de travail et de réflexions pour se projeter en prenant en compte l'environnement et les attentes des bénéficiaires et des salariés propres à chaque structure.

L'ensemble des projets de service a pu être réalisé en 2023 : ils définissent les priorités d'actions des 5 prochaines années de chaque association.

Chaque année, ce document de référence doit faire l'objet d'une relecture attentive pour s'assurer de la mise en œuvre des actions décidées, mais aussi pour adopter d'éventuelles mises à jour.



LA REFORME des Services Autonomie à Domicile

L'article 44 de la loi de financement de la sécurité sociale pour l'année 2022 (LFSS 2022) publiée au Journal officiel du 24 décembre 2021 décrit les nouvelles mesures devant permettre d'anticiper le vieillissement de la population.

Il a permis la mise en place de tarifs planchers pour l'APA et la PCH, et la création de la dotation « qualité » (objet des CPOMs récemment signés en 2023).

Il définit également, les « Services Autonomie à Domicile (S.A.D.) » qui viennent proposer à la fois une activité d'aide et de soins à domicile.

Le décret n° 2023-608 du 13 juillet 2023, précise comment les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD), les Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD), et les Services Polyvalent d'Aide et de Soins À Domicile (SPASAD), vont devoir se transformer en Services Autonomie à Domicile (SAD).

Les objectifs sont multiples :

- Améliorer la prise en charge des personnes en perte d'autonomie.
 - o par une meilleure lisibilité de l'offre et accessibilité aux services
 - o par une meilleure coordination des acteurs,
 - o par une personnalisation des parcours
- Renforcer l'utilisation du numérique
- Optimiser l'utilisation des ressources pour offrir un accompagnement adapté aux besoins spécifiques de chaque individu
- Inciter les gestionnaires à organiser des structures proposant des services coordonnés, intégrés, renforçant les échanges et le soutien entre professionnels de l'aide et du soin.
- Une reconnaissance des missions de prévention, de repérage des fragilités, de soutien aux aidants mais aussi de repérage et de lutte contre la maltraitance
- Une simplification des démarches au quotidien avec un interlocuteur unique chargé d'organiser la réponse aux besoins d'aide et de soins des personnes. (Porte d'entrée unique)
- Un levier pour améliorer l'attractivité des métiers

De nombreuses réunions ont été organisées par les tutelles (ARS, Conseil Départemental, Métropole) pour décrypter les différents textes, envisager des solutions, mais aussi confirmer la volonté des deux collectivités locales d'une séparation des services en fonction des territoires.

3 des 4 SSIAD ADMR ayant des territoires d'intervention à cheval sur le Rhône et la Métropole, il convient de tenir compte de cet impératif dans la mise en œuvre de cette réforme.

Les SAAD disposent d'un délai de deux ans à compter du 30 juin 2023 pour se mettre en conformité avec le cahier des charges, soit jusqu'au 30 juin 2025.

Les SSIAD disposent d'un délai de 30 mois pour s'adjoindre une activité d'aide, fusionner ou se regrouper avec un ou plusieurs SAAD et demander une autorisation comme service autonomie auprès de l'ARS et du conseil départemental soit jusqu'au 31 décembre 2025 Ils peuvent également signer une convention avec un SAAD prévoyant dans un délai de 5 ans maximum les modalités de fusion pour aboutir à une structure unique.

LA REFORME des Services Autonomie à Domicile



NOS COMMISSIONS

Les commissions sont mises en place par le conseil d'administration. Elles permettent de travailler sur des sujets définis et donnent lieu à des propositions soumises au vote du conseil d'administration en vue de leur application. Il en existe 15 au sein de la Fédération ADMR 69 :

- Commission salariés administratifs
- Commission métier de l'aide à domicile
- Commission qualité
- Commission du personnel
- Commission SSIAD
- Commission communication et développement
- Commission vie associative et bénévoles
- Commission portage de repas
- Commission téléassistance
- Commission finances
- Commission de révision fédérale

COMMISSION SALARIÉS ADMINISTRATIFS :

- Plusieurs documents législatifs ou pratiques sont désormais directement accessibles sur les téléphones pour en faciliter l'accès et limiter l'impact écologique des impressions papier
- Formations : proposition de nouvelles formations « optimisation du travail en équipe » et « troubles de la santé mentale »
- Approche de l'analyse de la pratique des salariés administratifs : une demi-journée a été proposée au printemps. Peu de salariés ont participé mais tous plébiscitent cet espace de communication.
- Mises à jour des connaissances des salariés administratifs : une demi-journée à la fédération pour sensibiliser les salariés administratifs sur leur rôle en tant qu'acteurs pour le recrutement et la fidélisation des intervenants à domicile.

COMMISSION METIERS DE L'AIDE A DOMICILE

2023 constate la montée en charge très progressive de la formation en e-learning bien que les participants en général disent apprécier le contenu et le format.

Un flyer de présentation de cette formation est réalisé et diffusé dans les associations. Toutefois, Le thème de l'entretien du cadre de vie s'avère insuffisant par une formation seulement à distance. Donc, la commission choisit de rajouter une journée sur ce thème dans le temps d'intégration en présentiel pour 2024.

En novembre, s'est terminée la formation au DEAES ayant débuté en juin 2022 avec un financement spécifique non pérenne. 8 salariés ont été diplômés sur 11 candidats.

L'attestation FGSU (Formation Gestes et Soins d'Urgence) est maintenant obligatoire pour l'obtention du DEAES même par VAE. Ce thème a ainsi été rajouté au catalogue. Le nombre de candidats à l'analyse de la pratique professionnelle a permis de constituer 7 groupes répartis sur le territoire.

COMMISSION QUALITE

Le gros chantier de la commission fut cette année, la création du dossier de demande d'intervention.

Celui-ci englobe la fiche de renseignement et d'analyse de la demande, la fiche d'identité, la fiche de travail et d'évaluation des risques.

A ces documents se rajoute la partie projet personnalisé (PP). Ce dernier est obligatoire pour nos structures et n'était pas formalisé jusqu'à ce jour.

La diffusion de ce nouveau dossier aura lieu en 2024 après un temps de formation proposé aux bénévoles utilisateurs, aux salariés administratifs ainsi qu'aux intervenants qui sont parties prenantes dans l'élaboration du projet personnalisé.

La liste des personnes qualifiées évoquée dans le contrat de prestation est enfin parue, elle vient compléter le dossier client.

Les journées de mise à jour des pratiques professionnelles des salariés administratifs et sur le thème des réclamations, des événements indésirables et événements indésirables graves ont permis d'avoir une définition commune de ces termes ainsi qu'un protocole commun de traitement intégré au Process 7 :

« réalisation de l'intervention » du manuel qualité.

COMMISSION DU PERSONNEL

La commission du personnel a travaillé sur divers sujets dont :

- La mise en place de la dématérialisation des bulletins de salaire avec le coffre-fort numérique MyPRIMOBX effectif depuis décembre 2023,
- La réalisation de « fiches pratiques recrutement ». Cet outil recense l'ensemble des informations essentielles à communiquer aux candidats (présentation du réseau, de l'association, des avantages ADMR, de la modulation, un schéma explicatif des indemnités trajet, déplacement.....ainsi que des mises en situation),
- La canicule : une réflexion sur les actions à mettre en place pour les salariés en cas de canicule a été menée dont l'envoi d'un courrier aux bénéficiaires précisant les mesures qui seront prises en cas de canicule,
- Une refonte des modules de sensibilisations aux risques professionnels existants est actuellement en cours.

COMMISSION SSIAD

La commission a poursuivi sa mission d'accompagnement des SSIAD dans la réforme (toujours en cours) de la tarification.

La réforme sur les services autonomie qui impacte aussi les territoires de 3 SSIAD sur 4 a été à l'ordre du jour de chaque réunion pour affiner la compréhension.

Enfin, pour se préparer à l'évaluation selon la réforme à appliquer, les SSIAD ont réalisé en sous-commission une auto-évaluation en commun.

Cette dernière a mis en évidence des procédures et documents à retravailler : DIPEC, protocole événements indésirables, fiche de poste aide-soignant...

En fin d'année, les SSIAD ont choisi en commission d'adhérer à la plateforme « AGEVAL » pour la gestion de la qualité.

COMMISSION VIE ASSOCIATIVE ET BENEVOLES

La première journée des bénévoles, initialement prévue le 20 mars 2020, reportée en raison de la crise sanitaire, a eu lieu le 14 novembre 2023.

82 bénévoles, représentant 27 associations se sont rencontrés à la salle des fêtes de Sain Bel.

Au-delà de ce temps festif, les bénévoles ont échangé lors de tables rondes sur leurs motivations et la reconnaissance de leur bénévolat. La journée a été animée par France Bénévolat et agrémentée par une troupe de théâtre d'improvisation.

Le succès de cette journée conduit la commission à renouveler cette manifestation.

COMMISSION TELEASSISTANCE

La Commission téléassistance Filien ADMR réunit une journée par an les installateurs, les référentes fédérales et le chargé de développement FILIEN.

La rencontre du 23 novembre 2023 a permis un échange de pratiques, de s'informer sur les principales aides financières (caisses de retraite, mutuelles, APA, réduction-crédit d'impôt, ...), de faire un point sur l'activité et prendre connaissance de l'évolution des dispositifs de téléassistance.

COMMISSION REVISION FEDERALE

La commission est chargée de veiller au bon fonctionnement des associations, de leur respect des statuts et des engagements pris par la Fédération en leur nom (CPOM entre autres)

Elle s'est réunie à plusieurs reprises en 2023 pour étudier les demandes des associations en difficulté, suivre et ajuster les interventions des Managers de transition.

En lien avec la nouvelle organisation fédérale, la commission a adopté un nouveau fonctionnement qui entrera en vigueur dès 2024 :

- A la demande de la fédération ou de l'association, la commission de révision reçoit les membres du bureau de l'association pour laquelle l'intervention d'un manager de transition est envisagée / sollicitée
- Un bilan partagé de la situation est réalisé (activité, RH, vie associative, finances ...)
- La fédération et l'association définissent des objectifs, les modalités et la durée d'intervention du MT.
- L'association rend compte devant la commission au moins 2 fois/an de la réalisation des objectifs

COMMISSION PORTAGE DE REPAS

Plusieurs outils ont été élaborés et enrichissent les documents spécifiques au service :

- Questionnaire de satisfaction des bénéficiaires
- Fiche de conseils en matière de nutrition et de réchauffage des plats
- Flyer pour promouvoir le service

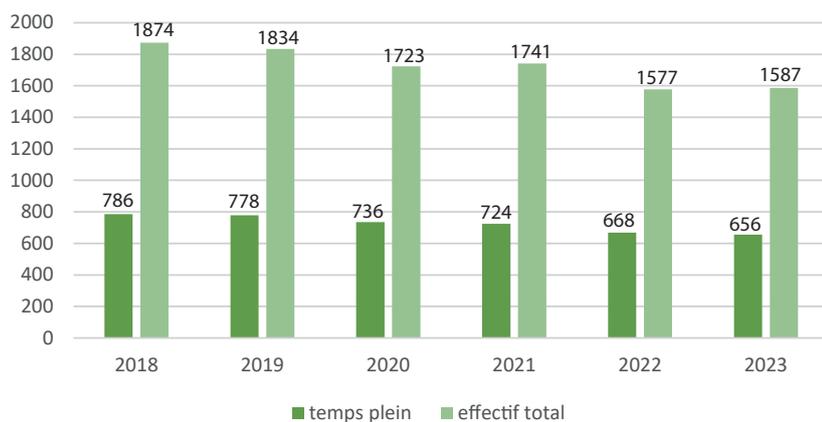
La commission s'est aussi intéressée à l'entretien, aux contrôles obligatoires des véhicules de portages de repas et préconise un référent par association pour en assurer le suivi

LES SALARIES ADMR, le coeur de notre réseau

Les salariés ADMR sont le maillage essentiel de notre réseau : ce sont des acteurs de proximité, en prise directe avec les besoins des familles et des personnes.

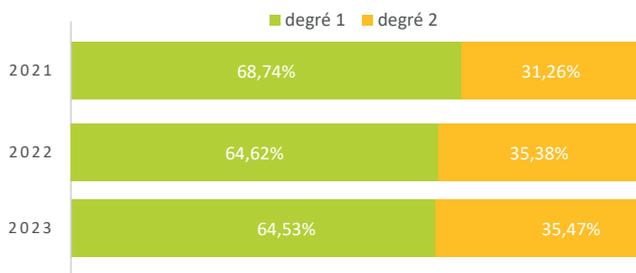
Les personnels d'intervention (aide à domicile, TISF, aide-soignant...), les personnels d'établissements et les personnels administratifs (des associations ou de la fédération) permettent de faire fonctionner notre réseau ADMR et de délivrer des services auprès de tous, à tout âge de la vie et sur une grande partie du territoire du Rhône et de la Métropole de Lyon

EVOLUTION DE L'EFFECTIF



EVOLUTION DE SALARIES PAR DEGRE

(changement de classification en 2021 suite à l'avenant 43)



NOS ENGAGEMENTS 2023

La mobilité des salariés :

- Flotte de 13 véhicules à disposition des salariés d'intervention (dont 3 véhicules hybrides).
- 2 514 jours de prêt auprès de 69 salariés pour une durée moyenne de prêt de 15 jours.
- 14 salariés inscrits dans notre offre Care Makers, un partenariat permettant au salarié d'acquérir un véhicule en LOA (Location avec Option d'Achat).

Les services à disposition :

- Plateforme d'écoute Pros-Consulte.
- Service social «Actis».

Le parrainage :

- Pour nous aider à trouver des candidats, une prime parrainage d'une valeur de 100 € a été mise en place pour les salariés d'intervention. 18 salariés ont reçu la prime en 2023.

LA FORMATION DU PERSONNEL

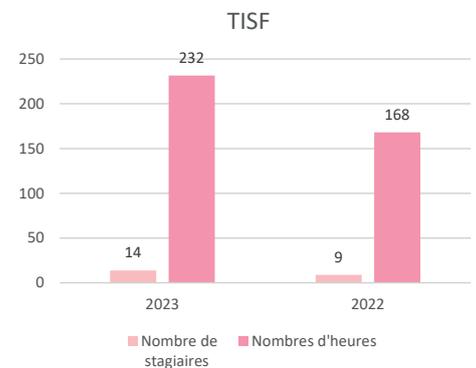
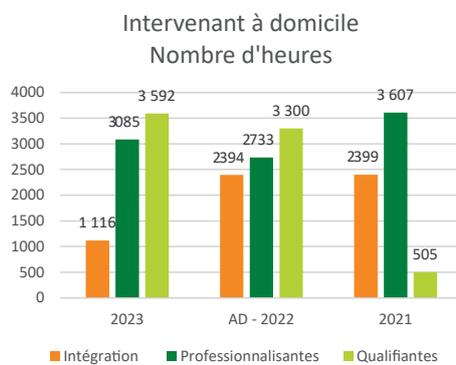
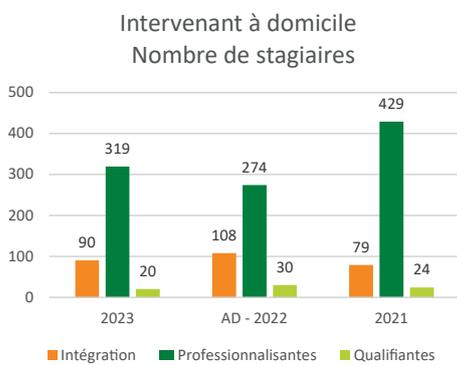
Ce sont 657 personnes du réseau, bénévole ou salarié qui ont participé à une ou plusieurs formations en 2023, pour un total 10652 heures. L'accent est mis sur les formations d'intégration en distanciel tout d'abord pour offrir au plus vite des bases sur le métier puis en présentiel pour favoriser la fidélisation dans un contexte de tension dans les recrutements.

Formations intégration : Intégration des nouveaux salariés administratifs et des nouveaux bénévoles

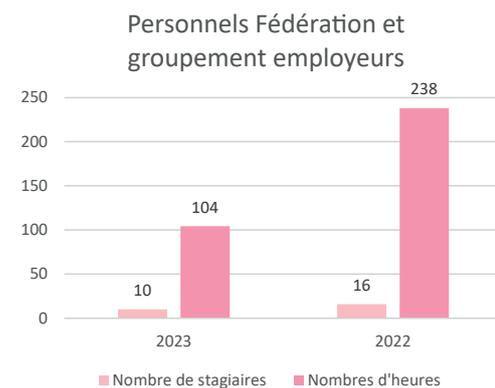
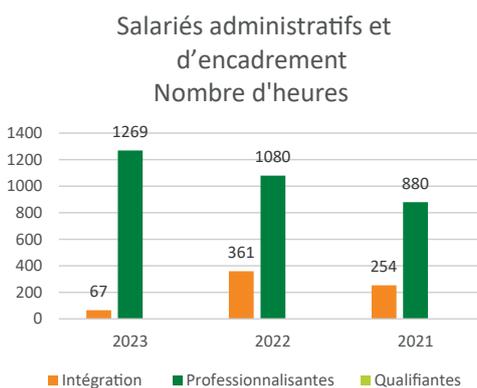
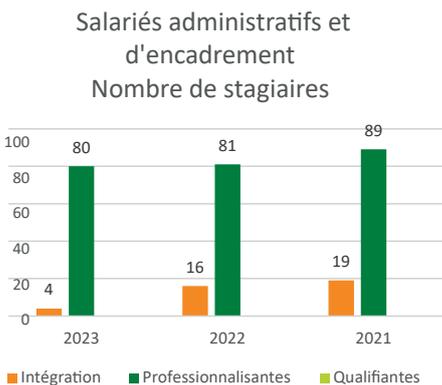
Formations professionnalisantes : Il s'agit principalement de formations courtes, visant à adapter les compétences aux missions attendues, ainsi que l'analyse de la pratique professionnelle, visant à prévenir les risques professionnels

Formations qualifiantes : Accompagnement à la validation des acquis de l'expérience ou formation complète pour le DEAES

salariés d'intervention

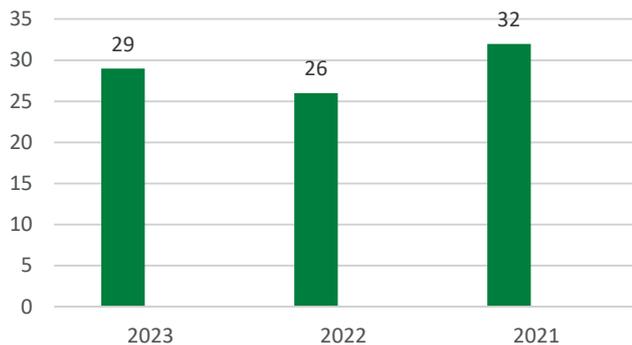


salariés administratifs



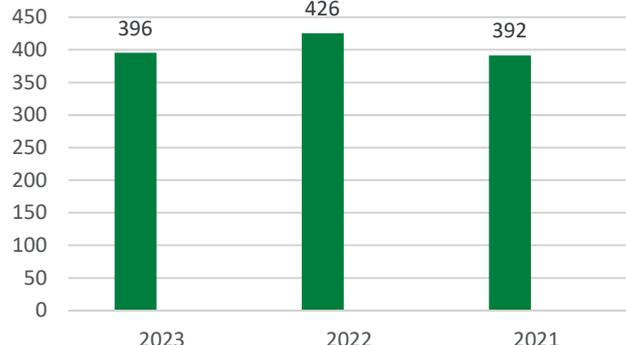
salariés SSIAD et Résidences

Personnels des SSIAD Nombre de stagiaires



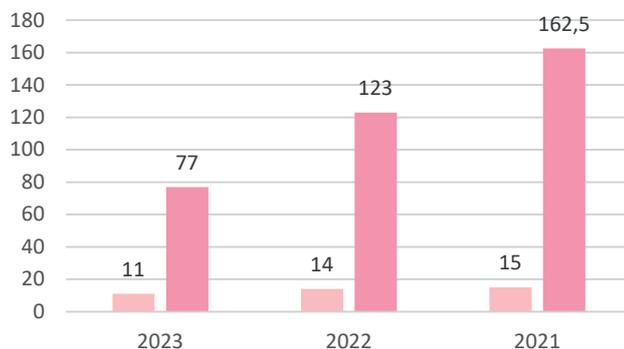
■ Professionnalisantes

Personnel des SSIAD Nombre d'heures



■ Professionnalisantes

Personnel des résidences Formation professionnalisante



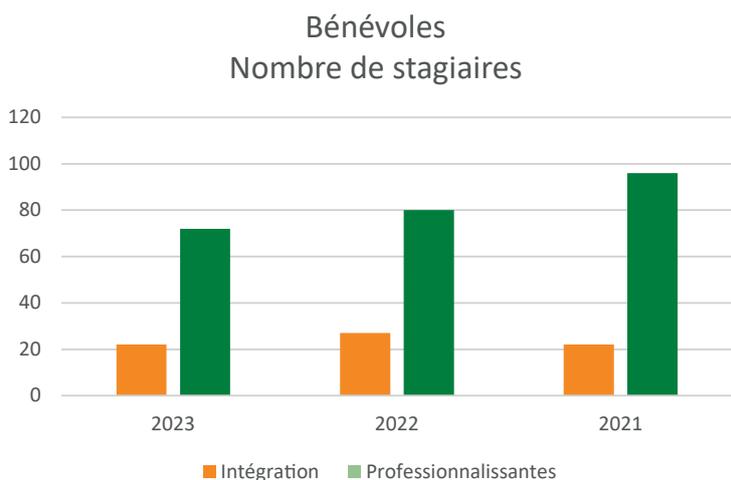
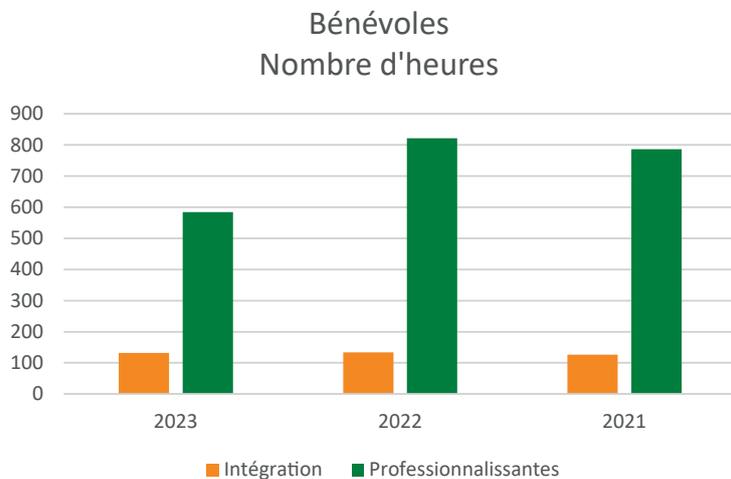
■ Nombre de stagiaires ■ Nombres d'heures

	INTEG INTERVENANT	FORMATION CONTINUE DES INTERVENANTS	INTEG INTERVENANT	TISF	DEAES et VAE	INTEG SA	SA	INTEG BENEV	BENEV	TOTAL
ADMR Anse .		106					21,5		3,5	131
ADMR Beaujeu .	33,25	88	33,25				7		39	167,25
ADMR Bessenay .	46	151	46		549,5	0	21		49	816,5
ADMR Brignais-Vourles .	26	123	26		0	0	171,5	11	28	359,5
ADMR Brindas - Chaponost	23,84	28	23,84		10	0	7	11	14	93,84
ADMR Chamousset en Lyonnais .	6,5	217,5	6,5		213,5	0	279	0	28	744,5
ADMR Charly-Vernaison .	18	77	18		457	0	42	0	0	594
ADMR Chasselay-Lissieu .	14	11	14		0	0	14	5,5	13	57,5
ADMR Chatillon .	87	92	87		0	0	32	0	31,5	242,5
ADMR Chazay d'Azergues .	6,5	28	6,5		0	0	14	0	16,5	65
ADMR Civrieux-Dommartin-Lozanne-Marcilly	0	22	0		0	0	35	5,5	24	86,5
ADMR Coeur des Pierres Dorées .	39,75	99	39,75		17	0	7	0	0	162,75
ADMR Dardilly .	18	32	18		0	0	14	0	12	76
ADMR de l'Est Lyonnais .	79,67	27	79,67		0	14	28	5,5	0	154,17
ADMR des Coteaux d'Azergues .	36,83	105	36,83		0	0	14	0	0	155,83
ADMR des Hauts du Lyonnais .	12,75	273	12,75		524,5	0	91	11	0	912,25
ADMR Du Beaujolais .	37,82	77	37,82		17	0	7	0	0	138,82
ADMR du Haut Beaujolais .	0	42	0		0	0	0	0	7	49
ADMR du Pays Mornantais .	45,5	56	45,5		17	0	28	5,5	14	166
ADMR Ecully .	20	77	20		320,5	0	49	16,5	6	489
ADMR ENFANCE ET PARENTALITE .	0	0	0	231,5		24,5	44	0	28	328
ADMR Grézieu-Vaugneray .	52,42	169	52,42		17	0	21	5,5	38	302,92
ADMR Grosne Sornin .	44,51	95	44,51		292,5	0	21	11	30,5	494,51
ADMR La Brévenne .	67	137,45	67		0	0	35	0	49	288,45
ADMR l'Arbresle .	41,5	144	41,5		643	14	21	5,5	7	876
ADMR La Tour de Salvagny .	20	84	20		324	0	28	0	17	473
ADMR Lentilly .	20	95	20		0	0	21	0	0	136
ADMR Limonest .	11	78	11		189	0	63	0	45	386
ADMR Lyon .	0	25	0		0	14	35	5,5	0	79,5
ADMR Millery .	12	70	12		0	0	14	5,5	8	109,5
ADMR Ouest Métropole .	6	91	6		0	0	0	0	7	104
ADMR Pommiers .	7	81	7		0	0	14	0	0	102
ADMR Pontcharra .	75,83	119	75,83		0	0	21	11	14	240,83
ADMR Quincieux .	20	95	20		0	0	14	5,5	48	182,5
ADMR St Germain Nuelles .	48,5	21	48,5		0	0	14	5,5	7	96
ADMR Tarare .	84,66	28	84,66		0	0	14	5,5	0	132,16
ADMR Thurins .	54	21	54		0	0	7	0	0	82
SSIAD Anse .		70								70
SSIAD du Sud Ouest Lyonnais .		45,5								45,5
SSIAD l'Arbresle .		168								168
SSIAD St Laurent de Chamousset .		112								112
Résidence des Pins .		3,5								3,5
Résidence La Roche d'Ajoux .		31,5								31,5
Résidence Le Colombier .		42								42
FEDERATION							104,33			104,33
TOTAL	1115,83	3557,45	1115,83	231,5	3591,5	66,5	1373,33	132	584	10652,11

LA FORMATION DES BENEVOLES

Formations intégration : Intégration des nouveaux salariés administratifs et des nouveaux bénévoles

Formations professionnalisantes : Il s'agit principalement de formations courtes, visant à adapter les compétences aux missions attendues, ainsi que l'analyse de la pratique professionnelle, visant à prévenir les risques professionnels



DETAIL DE L'ACTIVITE

des associations d'aide à domicile par service

Association	Auxiliaire familiale		TISF		Personnes Agées		Personnes Handicapées		Aide de confort		Garde d'enfants		Personnes morales		Total général	
	heures	benefs	heures	benefs	heures	benefs	heures	benefs	heures	benefs	heures	benefs	heures	benefs	heures	benefs
69009 ADMR ANOISE	331	12	-	-	12 083	150	462	7	865	12	-	-	45	1	13 786	182
69010 ADMR L'ARBRESLE	317	10	-	-	16 912	173	3 390	19	356	6	-	-	-	-	20 975	208
69021 ADMR BESSEY	171	6	-	-	11 347	113	2 214	9	489	11	-	-	12	1	14 232	140
69027 ADMR BRIGNAIS-VOURLES	138	4	-	-	20 462	200	3 718	9	701	10	-	-	-	-	25 019	223
69043 ADMR CHAPONOST	105	3	-	-	5 509	101	1 143	8	20	3	-	-	-	-	6 777	115
69049 ADMR CHASSELAY-LISSIEU	207	5	-	-	9 082	107	593	5	823	14	-	-	-	-	10 706	131
69050 ADMR CHATILLON	371	10	-	-	12 596	121	932	6	1 560	24	86	1	49	1	15 595	163
69052 ADMR CHAZAY-BELMONT-ST JEAN	85	5	-	-	7 044	85	486	4	542	11	-	-	-	-	8 157	105
69069 ADMR OUEST METROPOLE	185	7	-	-	11 852	196	1 756	10	-	-	-	-	50	1	13 843	214
69072 ADMR DARDILLY	227	7	-	-	7 148	89	1 794	3	64	2	-	-	-	-	9 234	101
69081 ADMR ECULLY	69	6	-	-	14 203	144	832	6	-	-	79	1	-	-	15 183	157
69094 ADMR GREZIEU-VAUGNERAY	242	8	-	-	20 693	221	856	13	1 066	14	-	-	-	-	22 856	256
69112 ADMR LENTILLY	126	5	-	-	18 752	186	1 072	13	1 018	18	360	1	-	-	21 328	223
69116 ADMR LIMONEST	189	10	-	-	10 861	136	1 224	10	504	10	-	-	-	-	12 778	166
69125 ADMR CIVRIEUX-DOMM-LOZA-MARC	31	4	-	-	6 344	79	1 275	4	243	3	-	-	-	-	7 894	90
69131 ADMR BRINDAS	16	1	-	-	5 150	66	156	3	114	5	-	-	-	-	5 435	75
69133 ADMR MILLERY	83	7	-	-	19 027	188	2 568	10	1 632	29	-	-	-	-	23 311	234
69150 ADMR HAUT-BEAUJOLAIS	174	6	-	-	7 115	73	405	6	458	7	-	-	52	1	8 203	93
69156 ADMR POMMIERS	178	7	-	-	18 851	188	3 713	17	1 274	19	120	1	-	-	24 136	232
69157 ADMR PONTCHARRA/TURDINE	469	14	-	-	20 032	187	769	7	549	14	75	2	-	-	21 894	224
69163 ADMR QUINCIEUX	229	8	-	-	12 509	111	1 480	11	1 093	17	101	1	-	-	15 412	148
69171 ADMR LA BREVENNE	57	4	-	-	13 599	157	2 574	8	30	3	-	-	-	-	16 261	172
69176 ADMR ENFANCE ET PARENTALITE 69	-	-	12 089	230	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	12 089	230
69208 ADMR ST GERMAIN-NUELLES-BULLY	-	-	-	-	7 444	94	1 415	4	661	9	141	2	-	-	9 661	109
69209 ADMR GROSNE-SORNIN	62	2	-	-	16 305	126	761	7	67	4	-	-	-	-	17 195	139
69220 ADMR CHAMOUSSET EN LYONNAIS	1 192	27	-	-	30 955	330	3 177	25	1 060	18	-	-	-	-	36 383	400
69222 ADMR DES COTEAUX D'AZERGUES	35	6	-	-	13 284	151	2 298	14	806	11	-	1	-	-	16 424	183
69238 ADMR DES HAUTS DU LYONNAIS	527	32	-	-	38 172	361	3 979	23	599	13	-	-	-	-	43 277	429
69243 ADMR TARARE SOANNAN	608	19	-	-	10 352	125	2 808	23	507	8	748	4	-	-	15 023	179
69246 ADMR DU COEUR DES PIERRES DOREES	206	6	-	-	11 481	95	2 419	5	382	8	-	1	-	-	14 488	115
69249 ADMR THURINS	183	9	-	-	9 513	112	695	9	101	2	-	-	-	-	10 492	132
69250 ADMR LA TOUR DE SALVAGNY	56	2	-	-	15 305	166	2 400	7	3 254	38	181	2	-	-	21 197	215
69260 ADMR CHARLY-VERNAISON	73	4	-	-	15 331	147	1 851	8	1 256	16	-	1	184	3	18 695	179
69299 ADMR DE L EST LYONNAIS	255	20	-	-	10 475	139	460	13	134	2	-	-	-	-	11 323	174
69384 ADMR LYON	77	4	-	-	12 267	183	521	10	2 444	43	-	-	-	-	15 309	240
69518 ADMR BEAUJEU	737	20	-	-	17 182	190	956	19	1 263	20	101	1	-	-	20 238	250
69641 ADMR DU PAYS MORNAITAIS	331	14	-	-	16 957	217	266	9	1 091	18	-	-	-	-	18 644	258
69718 ADMR DU BEAUJOLAIS	170	7	-	-	11 646	125	2 126	6	375	6	-	-	-	-	14 317	144
Total général	8 514	321	12 089	230	517 842	5 632	59 543	370	27 399	448	1 991	19	393	8	627 771	7 028



ADMR

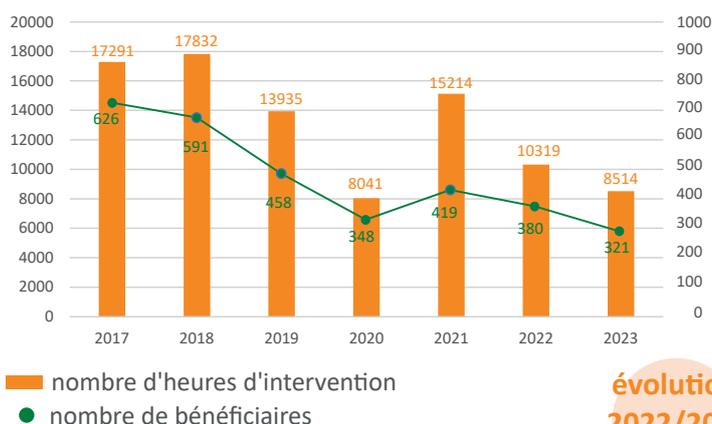
L'AIDE AUX FAMILLES ET A LA PARENTALITE

Le service famille, c'est 666 familles aidées à domicile en 2023, soit avec des professionnels « AVS » (auxiliaires à la vie sociale), dans le cadre d'un soutien à la vie quotidienne, soit avec des TISF (techniciens de l'intervention sociale et familiale), dans le cadre d'un soutien global. 26 familles ont aussi bénéficié de garde d'enfants à leur domicile, par des salariés d'associations ADMR locales.

Ces familles sont aidées dans le cadre de prises en charge de la CAF, de la MSA, en lien avec des événements de la vie d'une famille (la grossesse, la naissance, la maladie, le décès, la séparation des parents...); elles sont aussi susceptibles d'être aidées dans le cadre de prises en charge du Département du Rhône, ou de la Métropole de Lyon, au titre de la prévention enfance.

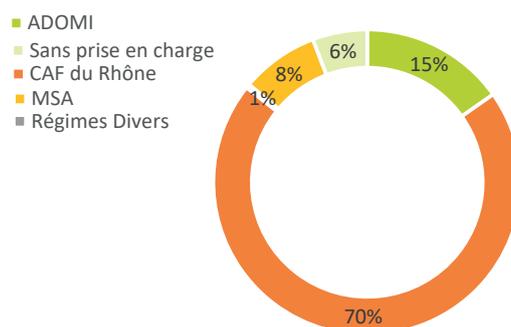
AUXILIAIRE DE VIE SOCIALE (AVS)

Evolution des heures d'intervention



évolution
2022/2023
-17%

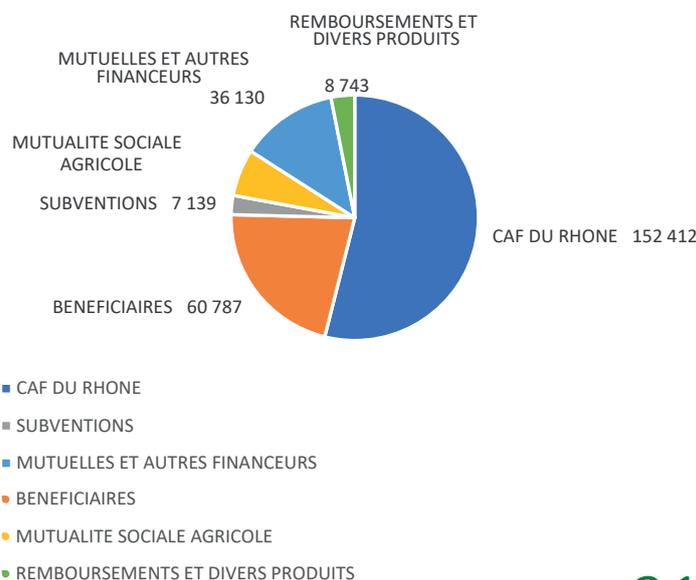
Répartition des heures par prise en charge



AVS- Heures d'intervention auprès des familles par motif et financeur

	CAF	MSA	Autres	Total
Grossesse	526	150		676
Naissance - Adoption	2 365	314		2 679
Agrandissement de la famille	126	108		234
Décès d'un enfant	73			73
Décès d'un parent	62			62
Séparation	14			14
Santé enfant	421			421
Santé parent	2 406	125		2 531
Autres			1824	1824
Total	5 993	697	1824	8514

Quelles sont les sources de financement ?



L'AIDE AUX FAMILLES ET A LA PARENTALITE

TISF (TECHNICIEN A L'INTERVENTION SOCIALE ET FAMILIALE)

Travailleur social à part entière, le TISF soutient et accompagne les familles à leur domicile. Son champ d'intervention est centré sur les difficultés rencontrées par les familles, avec un rôle d'accompagnement social, d'insertion et de soutien à la fonction parentale.

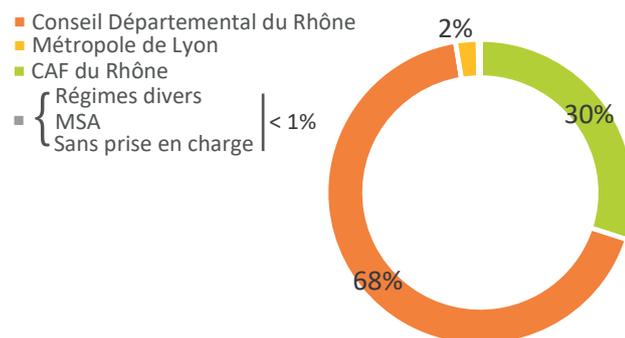
Evolution des heures d'intervention



■ nombre d'heures d'intervention
● nombre de bénéficiaires

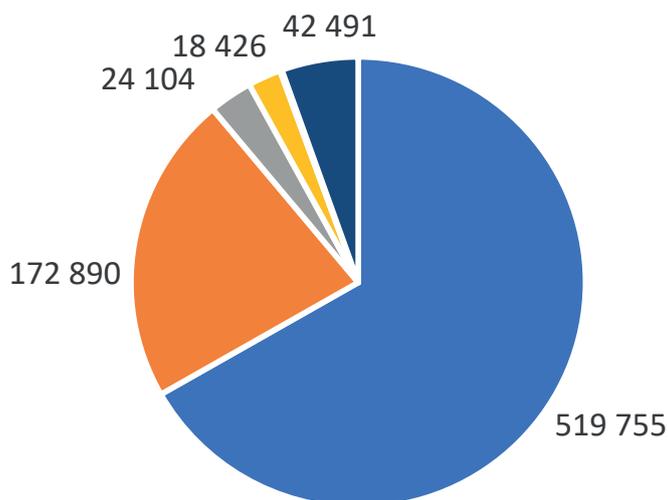
évolution
2022/2023
= %

Répartition des heures par prise en charge



	CAF	MSA	Conseil Départemental	Métropole	Autres	Total
Grossesse	107					107
Naissance - Adoption	2 089					2 089
Agrandissement de la famille	185					185
Décès d'un parent		22				22
Séparation	275					275
Santé enfant	294					294
Santé parent	642					642
Vie scolaire	32					32
Situation Familiale Difficile			8152	285		8 437
Autres					6	6
Total	3 624	22	8152	285	6	12089

Quelles sont les sources de financement ?



■ CONSEIL DEPARTEMENTAL DU RHONE
■ BENEFICIAIRES
962 — ■ MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE
■ REMBOURSEMENTS ET DIVERS PRODUITS
■ CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES
■ METROPOLE DE LYON
150 — ■ SUBVENTIONS

MICRO CRECHE ADMR de Thurins

LA MICRO CRECHE DE THURINS

13 Rte d'Yzeron 69510 THURINS

Le projet et les objectifs généraux de la structure :

- Offrir des prestations d'accueil du jeune enfant dans un cadre sécurisant et sécurisé par une vigilance permanente de l'application de protocoles d'hygiène et de santé sous le regard avisé du référent santé et accueil inclusif ainsi que de l'ensemble de l'équipe.
- Favoriser l'épanouissement des enfants à travers le projet pédagogique porté par l'équipe professionnelle
- Veiller à leur bien être par le respect du rythme de chaque enfant au niveau du sommeil, de l'alimentation, des changes, des jeux ...
- Tisser un lien entre l'enfant, les parents et l'équipe éducative en favorisant les échanges réguliers avec les parents

En 2023, la micro-crèche a reçu 28 enfants pour un total de 21 999 heures d'accueil.

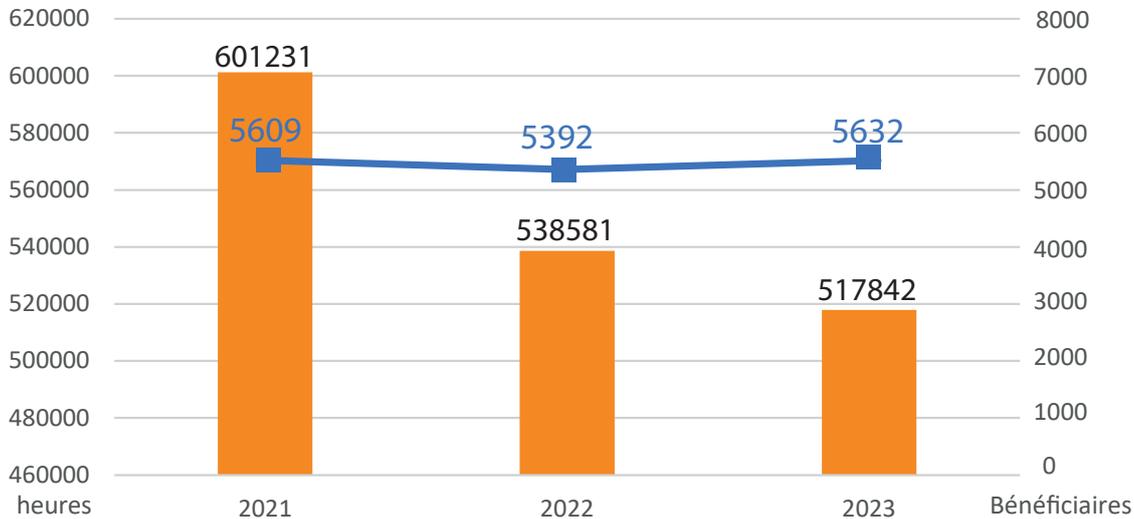
Quelques points clefs :

- Labelisé Ecolo-Crèche en 2022, une attention particulière est portée pour l'emploi d'un maximum de produits d'origine bio, éco-responsables, régionaux (produits d'hygiène, d'entretien, changes, alimentation ...)
- En 2023, différentes activités ont été organisées avec la participation d'intervenants extérieurs (Bols Tibétains, Histoire Kamishibais ...)
- Des liens ont été tissés avec l'école pour prévoir l'adaptation des enfants qui quittent la micro crèche pour rejoindre l'école à la rentrée
- Changement du fournisseur des repas pour une plus grande qualité

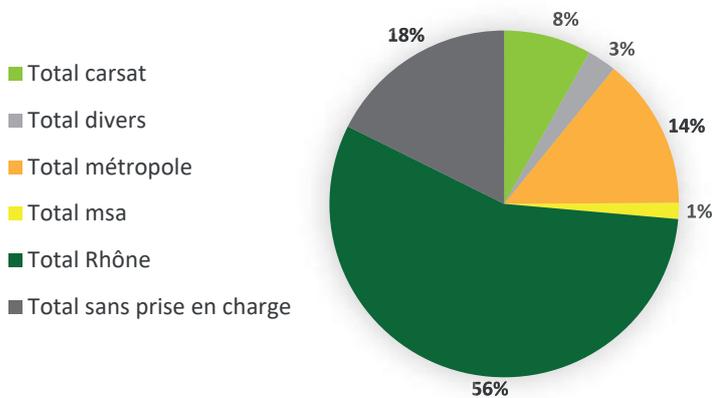


L'AIDE AUX PERSONNES AGEES

Evolution des heures d'intervention

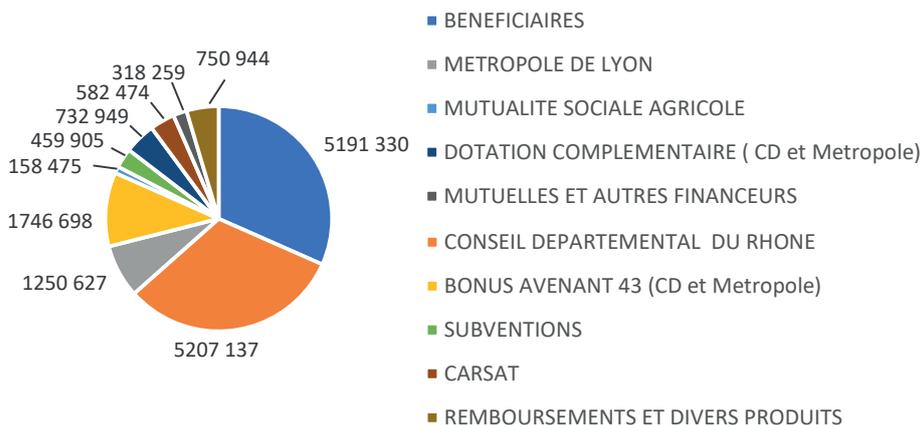


Répartition des heures d'intervention par prise en charge



Lorsque l'on avance en âge, que l'on est en situation de handicap ou malade, bénéficier d'un accompagnement pour effectuer les actes de la vie s'avère souvent indispensable. L'ADMR vous propose son service d'aide et d'accompagnement à domicile pour vous permettre de conserver cette autonomie chez vous et de continuer à mener vos projets de vie.

Quelles sont les sources de financement ?

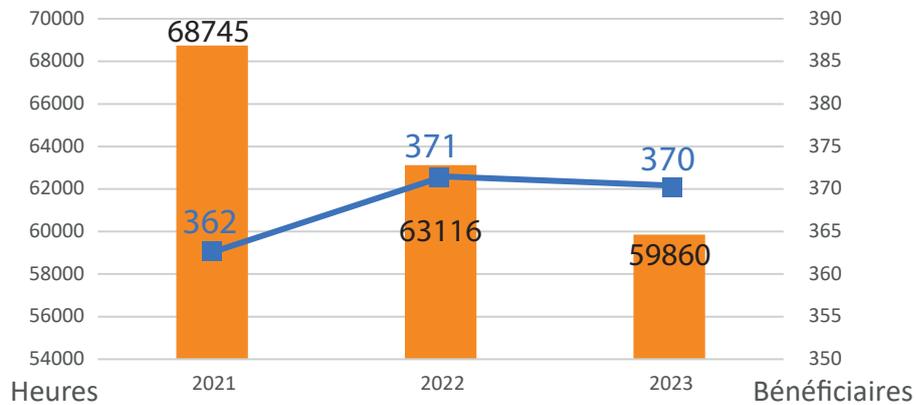


L'ADMR vous épaulé pour le ménage, l'entretien du linge, la préparation des repas...

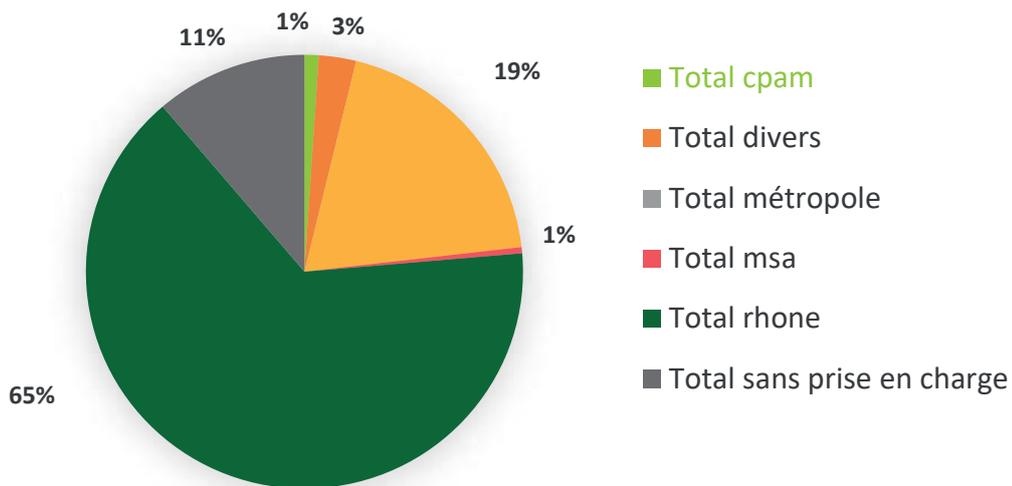
L'ADMR est aussi à vos côtés pour le lever, le coucher, la prise des repas, l'aide à la toilette et vous accompagne dans votre vie sociale : courses, rendez-vous, sorties...

L'AIDE AUX PERSONNES en situation de handicap

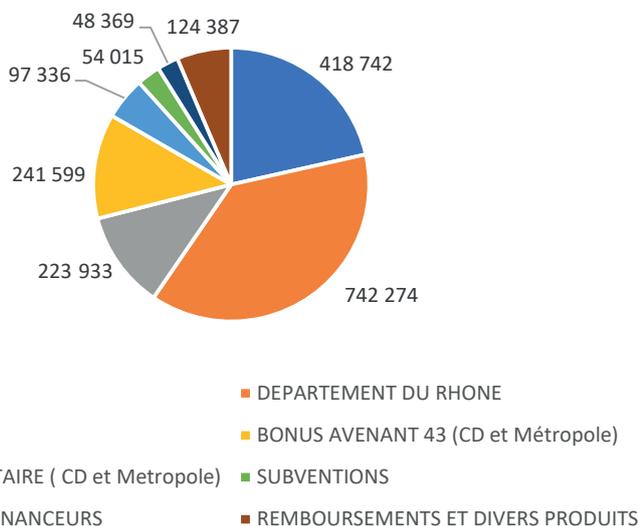
Evolution des heures d'intervention



Répartition des heures d'intervention



Quelles sont les sources de financement ?



LA TELEASSISTANCE FILIEN

Un malaise, une chute, un bruit suspect, un moment de solitude ou d'idées noires, quoi de mieux qu'avoir l'assurance 24h/24 et 7j/7 de pouvoir obtenir une aide ou simplement un échange avec une personne qui vous accompagne dans le traitement de votre problème ou de vos angoisses ?

FILIEN, la téléassistance proposée par l'ADMR, répond à cette attente et permet souvent de rassurer tout autant la famille, parfois éloignée, que l'abonné lui-même.

Les + appréciés par les bénéficiaires :

- La proximité sans se préoccuper de démarches administratives ;
- L'accueil, la convivialité, la bienveillance des opérateurs de la plateforme d'écoute, à tout moment du jour ou de la nuit.

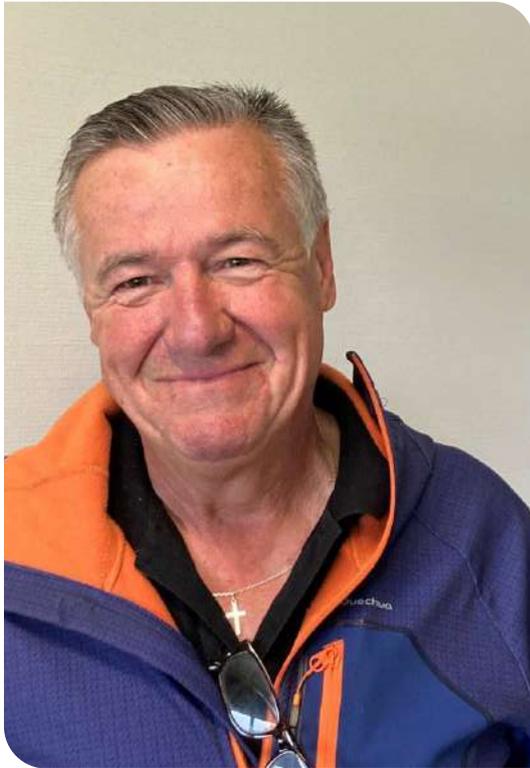
FILIEN ADMR est engagé dans une démarche qualité et de certification avec l'AFNOR NF Service téléassistance au domicile.

Celle-ci est un gage de confiance pour les bénéficiaires qui souhaitent maintenir leur autonomie à domicile en toute sécurité.



Les 25 et 26 mai 2023 une délégation d'installateurs de téléassistance du Rhône et des salariées référentes de téléassistance de la fédération, s'est rendue à Verdun. Après une visite touristique sous le soleil, le groupe a été accueilli par le personnel de FILIEN ADMR pour une demi-journée de présentation des divers services et du fonctionnement interne. Chacun est reparti enchanté de l'accueil, de la bienveillance des opératrices, de l'organisation, qui consolident l'engagement de tous.

LA TELEASSISTANCE FILIEN



Yves CHARROT,
installateur de téléassistance Filien ADMR

Témoignage de Yves CHARROT, installateur de téléassistance Filien ADMR

Une belle rencontre,
ça y est...me voici fin prêt pour réaliser une nouvelle
installation avant les fêtes de fin d'année.
Certainement la dernière de 2023.

Tout est prêt : Le rendez-vous avec le contact établi,
le matériel préparé, les petits documents administra-
tifs dans la pochette....alors : Action !

Sur place, pour commencer, ce sont les présenta-
tions, la visite des lieux, ...

En visitant l'appartement, je constate sur une étagère
une multitude de maquettes de trains à vapeur.

« Mais, vous étiez un employé de la SNCF..?? »
« Non, pas du tout, je suis juste un fou passionné de
machines à vapeur. »

Je vois aussitôt ses yeux pétiller, et c'est parti... toute
l'histoire, tous les détails techniques, la période, le
pourquoi, dans quelles conditions, ...

Sa fille qui est à côté, se joint à nous.

« Et vous savez, dans le pays, il aimait jouer le kéké
avec sa belle américaine. Une Cadillac ! »

Alors là, je sens qu'il va lâcher son déambulateur, il se
lève et continue les présentations techniques, les
épopées...

Ah...au fait...si on installait la téléassistance.

Chose faite.
Tout est mis en place, tout est présenté, ...

Il faut penser à se quitter. Ses yeux brillent encore.
C'est le retour à la maison.

Voilà une belle rencontre !

Notre métier passion
prendre soin
de vous
vos proches

Choisissez la
téléassistance qui a du

LE PORTAGE DE REPAS

Plusieurs associations ont mis en place un service de portage de repas à domicile pour les personnes âgées. La fédération apporte à ces associations divers services :

- Mise à disposition de véhicules adaptés,
- Habilitation à l'aide sociale,
- Gestion d'un stock d'équipements et de consommables,
- Recherche de subventions.

Quelques caisses de retraite, le Conseil Départemental du Rhône et la Métropole de Lyon participent, selon conditions, au financement du portage de repas.

La prestation portage de repas à domicile est un service pour les personnes qui souhaitent demeurer chez elles alors qu'elles ne sont pas en capacité de faire leurs courses ou de cuisiner.

L'AGENT DE PORTAGE DE REPAS PROPOSE BIEN PLUS QU'UN REPAS LIVRÉ.

Il offre un sourire, est en contact direct avec les convives, veille sur eux au quotidien.

Véritable veilleur social, il peut détecter des dysfonctionnements et alerter les responsables de l'association ADMR, qui mettront en œuvre des actions adaptées.

Le service de portage de repas répond aux obligations réglementaires d'hygiène de l'alimentation, tracées pour garantir des repas livrés en toute sécurité.



Activité 2023
105 532 repas servis
714 bénéficiaires

LES ATELIERS NUMERIQUES

d'initiation pour séniors

Depuis 2017, les appels à projets de la Carsat Rhône-Alpes ont permis à la Fédération ADMR Rhône et Métropole de Lyon d'initier plus de 1100 personnes aux outils de base du numérique. Ces formations permettent aux participants de s'informer sur les possibilités d'internet, d'accéder à des contenus de prévention, de faciliter le maintien des liens familiaux, de réaliser des démarches en ligne, et même de prévenir le vieillissement.

En 2023, 6 ateliers de 12 séances chacun ont été réalisés, bénéficiant à 67 personnes âgées éloignées des outils numériques. Dès le premier jour une tablette est mise à la disposition de chaque participant et ce, pour toute la durée de la formation. Cela leur permet de réaliser des exercices entre les séances et d'échanger par mail avec les autres participants et l'animateur.

À la fin de la formation, il est proposé à chaque participant d'acquérir la tablette à un prix préférentiel par le fabricant.

Ces ateliers sont spécifiquement destinés aux personnes de plus de 55 ans, novices en matière de numérique. La Fédération ADMR a choisi la tablette Ardoiz de Tikeasy-La Poste pour son interface simplifiée, ses contenus adaptés, (notamment des dossiers envoyés par les magazines Notre Temps, Femme actuelle, Géo, des jeux de stimulation cognitive, des raccourcis vers des sites Internet de référence), ainsi que pour son support de qualité.

Ce parcours de prévention connecté a réuni des stagiaires âgés de 56 à 93 ans.

Les groupes sont constitués de manière homogène avec une sélection à l'entrée, privilégiant les candidats les plus éloignés du numérique.

À la fin des séances, ces participants ont surmonté leurs craintes et inhibitions, développant ainsi leur confiance en eux. La pédagogie adoptée est participative, vivante, et adaptée à la progression individuelle de chacun.

L'animateur ajuste le programme pour stimuler en permanence les participants et leur montrer l'étendue des possibilités de la tablette, afin qu'ils puissent choisir ce qui leur convient le mieux.

En plus de l'utilisation de la tablette, les participants aspirent à mieux comprendre le monde numérique, ses codes et son vocabulaire, parfois obscurs.

Les enjeux financiers et la sécurité en ligne sont également abordés pendant la formation. Ces ateliers offrent parfois une véritable initiation à une partie de la société jusqu'alors peu accessible.

En outre, ces ateliers permettent aux participants de se retrouver, de partager une activité sociale, et parfois tout simplement de briser l'isolement.

En version poétique créée par les outils numériques

*La Fédération ADMR, fidèle à sa mission,
Éclaire des chemins vers une nouvelle vision.
Par ces ateliers, un chemin magique s'ouvre,
Internet devient jardin où le savoir découvre.*

*Une tablette, offerte dès le premier jour,
Lien tangible vers demain, promesse d'ardeur.
De cinquante-six à quatre-vingt-treize ans,
Au cœur du numérique, chacun devient géant.*

*Des groupes unis dans l'espoir de s'élever,
De briser les barrières, de mieux se retrouver.
Dans ces rendez-vous, bien plus que des leçons,
Des cœurs se rencontrent, loin de l'isolement.*

*Des liens se tissent dans ce monde connecté,
Sourires, rires, éclats de liberté partagés.*

LES OBJECTIFS DES ATELIERS

- PROPOSER DES ATELIERS D'INITIATION AU NUMÉRIQUE AUX PERSONNES DE + DE 55 ANS SUR UNE TABLETTE TACTILE SIMPLIFIÉE ARDOIZ.
- PERMETTRE AUX SÉNIORS D'ACCÉDER À DES SERVICES ET DES INFORMATIONS EN LIGNE, DES PROGRAMMES DE PRÉVENTION, DES CONTENUS LUDIQUES, DIVERSIFIÉS ET ACTUELS.
- PROPOSER UNE PÉDAGOGIE ADAPTÉE AU PUBLIC SÉNIOR DANS UN CADRE CONVIVAL FAVORISANT LES RENCONTRES, L'ENTRAIDE ET LES ÉCHANGES.
- PERMETTRE AUX PERSONNES DE RESTER EN PHASE AVEC LES PLUS JEUNES GÉNÉRATIONS ET RESTER CONNECTÉES AVEC LA SOCIÉTÉ ACTUELLE.
- DONNER CONFIANCE.
- CRÉER DU LIEN SOCIAL.

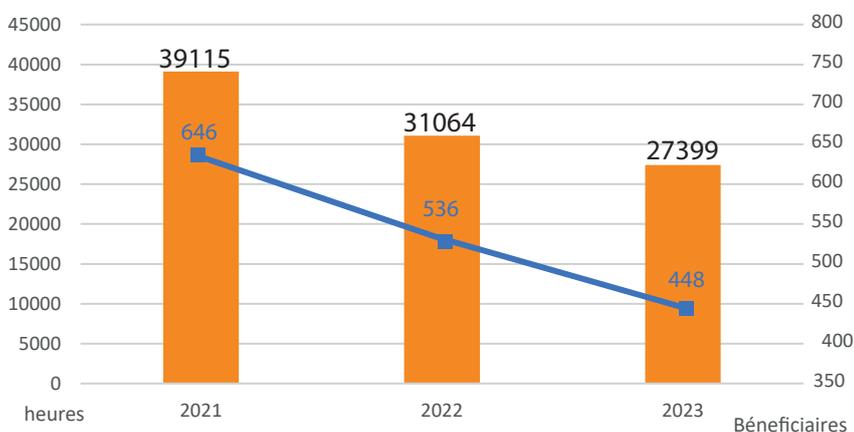
L'AIDE DE CONFORT

L'aide à tous est l'un des fondements de l'ADMR. Le service de confort apporte aux particuliers (familles, couples, personnes seules...) une prestation qui facilite le quotidien (entretien du logement, ménage, repassage...).

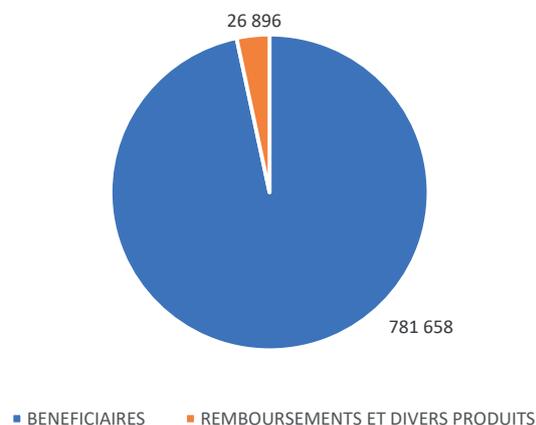
Ce service est également ouvert aux personnes morales (entretien de locaux professionnels, associatifs ou de locaux communs).

Avec les difficultés de recrutement, les associations n'ont souvent plus la capacité de répondre à toutes les demandes. La priorité donnée aux bénéficiaires les plus dépendants explique cette chute d'activité des services d'aide de confort.

Evolution des heures d'intervention



Quelles sont les sources de financements?



La garde d'enfants



1 991 heures en 2023 contre 3 892 heures en 2022

10 associations ont répondu positivement

Toutes les associations ADMR du Rhône et de la Métropole de Lyon sont habilitées pour la garde d'enfants de plus de 3 ans. Les associations de Pontcharra et Tarare sont également agréées pour la garde d'enfants de moins de 3 ans, ce qui permet aux familles de pouvoir prétendre, éventuellement, à la prestation «complément mode de garde», versée par la CAF.

Infos sur le site www.monenfant.fr

évolution
2022/2023
-48%

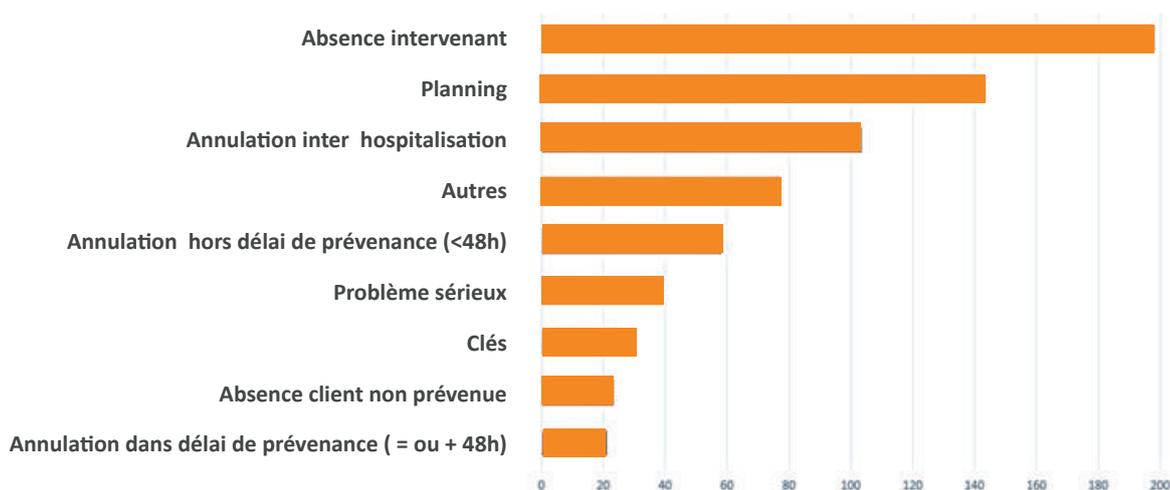
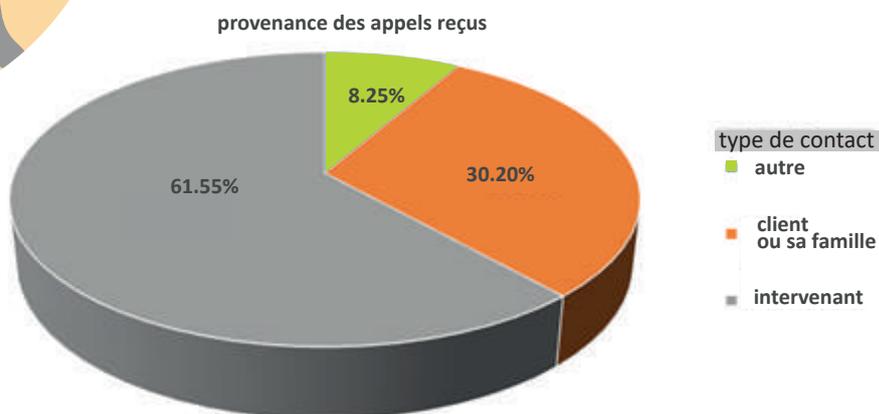
LE SERVICE D'ASTREINTES ADMINISTRATIVES

Objectif :

Assurer une astreinte téléphonique les samedi, dimanche et Jours Fériés pour les associations de la Fédération inscrites au service.
Vendredi de 17h à 21 h, samedi, dimanche, jours fériés de 7h à 21h, lundi de 7h à 8h30



788 appels traités sur l'année 2023



LES SSIAD ET ESAD

Les Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)

Les Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) interviennent au domicile des patients ou dans les établissements non médicalisés prenant en charge des personnes âgées.

Ils assurent des soins infirmiers et d'hygiène générale et concourent à l'accomplissement des actes essentiels de la vie. Les interventions ont lieu 7 jours sur 7, toute l'année. Les SSIAD ont pour objectif :

- d'éviter ou de retarder l'hospitalisation,
- de faciliter le retour à domicile après hospitalisation,
- d'apporter une assistance et une aide aux personnes en fin de vie.

Pour être bénéficiaire du SSIAD, il faut :

- avoir une prescription médicale,
- être âgé de 60 ans et plus,
- que le SSIAD dispose d'une place.

Les frais afférents aux soins dispensés par les SSIAD sont entièrement pris en charge par l'Assurance Maladie qui accorde un coût moyen à la place.

LE SSIAD DE SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET

Espace juge Pascal - 52, chemin de l'hôpital - 69930 ST LAURENT DE CHAMOUSSET

LE SSIAD DE L'ARBRESLE-ECULLY

3 rue Pierre Sémar - 69210 L'ARBRESLE

LE SSIAD DU SUD OUEST LYONNAIS

Immeuble le Sud-Ouest - 2e étage - 2A, route de Lyon - 69530 BRIGNAIS

LE SSIAD DE ANSE-LIMONEST

18, place des frères Fournet - 69480 ANSE

Les métiers au sein d'un SSIAD et d'une ESAD sont occupés par des infirmiers coordinateurs, des aides soignants, des ergothérapeutes, des psychomotriciens et des assistants de soins en gérontologie.

L'Équipe Spécialisée Alzheimer à Domicile (ESAD)

Les missions d'une Équipe Spécialisée Alzheimer à Domicile (ESAD) doivent permettre de trouver des solutions qui limitent les conséquences des troubles liés aux pathologies de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées.

L'équipe favorise le maintien à domicile en améliorant ou maintenant l'indépendance et l'autonomie de la personne dans les activités de la vie quotidienne.

Par ces soins, il s'agit de :

- solliciter, préserver ou améliorer les capacités à mémoriser et s'organiser au quotidien,
- maintenir les capacités motrices et de communication,
- favoriser la réhabilitation de l'estime de soi et le maintien de l'identité,
- informer et soutenir l'aidant dans l'accompagnement de la personne.

Sur prescription du médecin traitant, du gériatre ou du neurologue, l'ESAD pratique au domicile de la personne 12 à 15 séances dites de réhabilitation. L'intégralité des coûts est prise en charge par l'Assurance Maladie.

Personnes prises en charge

Services	Nbre de bénéficiaires	Nbre de forfaits
SSIAD Anse-Limonest	86	17 811
SSIAD L'Arbresle-Ecully	92	22 418
SSIAD Saint Laurent Chamousset	57	11 919
SSIAD Sud Ouest Lyonnais	59	12 027
ESAD L'Arbresle-Ecully	157	1 648

Caractéristiques générales

Services	Nbre de places
SSIAD Anse-Limonest	55
SSIAD L'Arbresle-Ecully	67
SSIAD Saint Laurent Chamousset	35
SSIAD Sud Ouest Lyonnais	39
SSIAD ESAD L'Arbresle-Ecully	15

Nombre de communes desservies	
SSIAD Anse-Limonest	24
SSIAD L'Arbresle-Ecully	19
SSIAD Saint Laurent Chamousset	13
SSIAD Sud Ouest Lyonnais	4
ESAD L'Arbresle-Ecully	37
TOTAL	97

LES RESIDENCES POUR PERSONNES AGEES

Une résidence autonomie est un établissement médico-social réservé aux personnes âgées autonomes, seules ou en couple de plus de 60 ans. Dans le cadre de la mise en oeuvre de la loi d'adaptation de la société au vieillissement (loi ASV), les résidences autonomie bénéficient d'un forfait autonomie destiné à financer des dépenses permettant de préserver l'autonomie des résidents, grâce à des actions collectives relatives à l'entretien des facultés physiques et cognitives, à la nutrition, au lien social.

LES PINS - PLACE DES PINS - 69210 LENTILLY - TÉL. : 04 37 64 64 10



La résidence dispose de 24 appartements en location :
• 12 T1 • 10 T1 bis • 2 T2

Exemples d'activités : gymnastique adaptée, prévention des chutes et des ateliers d'art littéraire, arts plastiques, musique, cuisine...

LE COLOMBIER - 5, PLACE NICOLAS - 69210 ST PIERRE LA PALUD - TÉL. : 04 74 70 32 00



La résidence dispose de 21 appartements en location :
• 3 T1 • 16 T1bis • 2 T2

Exemples d'activités : gym, lecture de contes et légendes, et des ateliers de peinture, poterie, musique... ainsi que la rédaction d'un journal de la résidence.

Zoom sur ...

LA ROCHE D'AJOUX - 49 RUE DU LAVOIR - 69670 PROPIÈRES - TÉL. : 04 74 03 74 00



La résidence dispose de 17 appartements en location :
• 11 T1 • 4 T1bis • 2 T2

Exemples d'activités : gym douce, sophrologie, jardinage et des ateliers d'arts créatifs, vannerie, cuisine...

L'année 2023 à la Résidence a été marquée par une série d'événements joyeux et enrichissants, offrant aux résidents des moments inoubliables de convivialité et de découverte :

Rencontre intergénérationnelle chaleureuse lors du carnaval de la résidence, conférences passionnantes de Patrick Huet qui ont rythmés l'année, sorties culturelles mémorables, participation à des activités ludiques telle que l'origami, sans oublier les nombreux moments de partage à la résidence comme le loto de Noël, le repas convivial autour d'une paëlla géante ...

Que réserve l'année 2024 à la Résidence ?
Une chose est sûre, elle promet d'être tout aussi riche en émotions et en découvertes pour tous ses résidents.



L'AAPHTV

L'association d'aide aux personnes handicapées des trois vallées

830 chemin de la rivière 69210 EVEUX - Tél. 04.72.38.00.44 - foyerles3vallees@aaphtv.fr - www.aaphtv.com

Président : M. Etienne DUVAL

Directrice : Mme Khedouma DERMECHE

L'Association est créée en 1991 pour recevoir des adultes en situation de handicap intellectuel de 20 à 60 ans, en incapacité de travail. Elle gère 3 établissements, 2 services distincts sur les communes de L'Arbresle et d'Eveux qui accueillent 60 personnes et emploie 38,50 ETP.

Grâce à son évolution, les 6 services de l'AAPHTV répondent à des besoins différenciés et individualisés pour les personnes, offrant ainsi un panel de possibilités.

L'association a pour objectif d'aider et de soulager les familles et l'entourage d'un adulte handicapé. Elle propose pour ces adultes âgés d'au moins 20 ans un accompagnement favorisant l'épanouissement personnel et l'insertion sociale. Ces adultes présentent une déficience mentale, une incapacité de travail et ont souvent plusieurs pathologies mêlant pour certaines une problématique psychique et une difficulté sociale.

L'AAPHTV c'est :

24 places pour le foyer de vie

6 places pour l'hébergement temporaire

3 places d'accueil d'urgence

18 places au centre d'accueil de jour

6 places en studio semi-autonome, situé dans l'enceinte du foyer de vie à Eveux

3 places en domicile collectif

Les points forts de l'année

- Poursuite de la négociation du CPOM 2023-2027
- Mise en place des groupes de travail en lien avec les fiches actions issues du projet associatif, des projets de services ainsi que du CPOM
- Formation des résidents sur l'autodétermination
- Formation du personnel sur la communication adaptée
- Mise en place du groupe de travail chargé de la création de la banque de pictogrammes

De nombreux projets pour les personnes accompagnées :

Tout au long de l'année de nombreuses activités transversales ou à l'échelle des services et/ou unités sont proposées aux personnes accompagnées par l'AAPHTV. Ainsi, elles ont pu bénéficier :

- D'une activité théâtre
- D'une activité autour de la ferme
- De sorties culturelles
- De l'escalade
- Le foot adapté
- Le judo adapté
- Participation du groupe ANACROUSE à la fête de la fraise
- Participation au festival « Eh Cherry festival Bessenay »



LE RAPPORT FINANCIER

*Compte de résultat &
Rapport du commissaire aux comptes*

LE RAPPORT FINANCIER

Le compte de résultat

BILAN ACTIF

ACTIF	31/12/2023			31/12/2022
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	175 328,73	175 328,73	0,00	107,04
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	28 544,55		28 544,55	53 012,09
Constructions	843 951,74	567 069,57	276 882,17	319 444,12
Installations techniques, matériel et outillage industriels, autres immobilisations	22 415,42	14 795,02	7 620,40	7 761,28
Immobilisations corporelles en cours	1 743 681,42	1 474 233,96	269 447,46	283 672,56
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts	30 852,78		30 852,78	77 500,00
Autres	5 055,59		5 055,59	5 055,59
TOTAL (I)	2 849 830,23	2 231 427,28	618 402,95	746 552,68
COMPTES DE LIAISON (II)	0,00	0,00	0,00	0,00
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients usagers et comptes rattachés	815 682,94		815 682,94	900 943,25
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	803 540,63		803 540,63	424 435,82
Valeurs mobilières de placement	62 671,00		62 671,00	61 448,00
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	2 363 380,65		2 363 380,65	1 523 942,84
Charges constatées d'avance	47 760,01		47 760,01	24 060,29
TOTAL (III)	4 093 035,23	0,00	4 093 035,23	2 934 830,20
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	6 942 865,46	2 231 427,28	4 711 438,18	3 681 382,88

BILAN PASSIF

PASSIF	31/12/2023	31/12/2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	7 622,45	7 622,45
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	49 498,00	49 498,00
Réserves pour projet de l'entité	71 389,22	71 389,22
Autres	514 783,26	615 623,20
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	444 589,35	-100 839,94
Situation nette (sous-total)	1 087 882,28	643 292,93
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	160 637,19	55 399,83
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	1 248 519,47	698 692,76
COMPTES DE LIAISON (II)	0,00	0,00
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	42 511,11	110 251,39
TOTAL (III)	42 511,11	110 251,39
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	72 807,65	105 552,34
TOTAL (IV)	72 807,65	105 552,34
DETTES		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	116 167,82	173 197,04
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	353 689,26	358 137,72
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 873 417,87	2 235 551,63
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	4 325,00	
TOTAL (V)	3 347 599,95	2 766 886,39
Ecarts de conversion passif (VI)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	4 711 438,18	3 681 382,88

LE RAPPORT FINANCIER

Le compte de résultat

	A		B	
	2023	2022	2023	2022
PRODUITS D'EXPLOITATION				
PRODUITS DE L'ACTIVITE				
Produits cotisations fédérales	1 596 632,29	1 560 351,58	10 525,10	11 769,57
Prod cotis fédérales COVID			618,37	518,70
Produit cot.fédérales établis	154 768,25	141 865,72	74 445,70	74 934,00
Produit cot.loc.véhicule PR	36 029,76	35 297,64	1 775,39	1 889,22
Produit mad véhicule dépannage	14 715,63	19 503,08	38 971,55	35 662,13
Produit héberg informatique	3 727,80	1 500,00		
Oscar forfait coordination	13 824,99	4 700,00		
Bonus Dotat. complémentaire	25 197,20			
Produit mise à dispo personnel	91 126,15	103 893,49		
Produit activités annexes	16 294,99	13 284,00		
Revenus des immeubles	1 400,00	449,00		
Locations l'Arbresle	800,00	9 150,00		
Locations Sain Bel	9 998,46	9 415,86		
Locations Craponne	13 751,67	12 871,44		
Subventions diverses	72 645,90	37 545,74		
Contributions financières	22 180,00	71 179,59		
Produits adhésion dons	19,20			
Remboursements de frais	254,95			
Remboursements frais formation	116 241,48	131 889,03		
Remboursement divers	4 482,28	4 400,26		
IJ Prévoyance	6 591,46	25 396,44		
Remb.contrats aidés	1 500,00	3 333,38		
Retenue chèques de table	12 579,20	13 676,80		
Retenue diverses paie	4 815,60	3 288,36		
Produits remb.taxi-PKG-Péage	144,00			
Remb. téléphone affranchissem.	4 051,47	2 899,36		
Reprise. Prov. Risques-charge	38 970,68			
TOTAL PRODUITS EXPLOITATION	2 262 743,41	2 205 890,77		
CHARGES D'EXPLOITATION				
ACHATS				
Eau et assainissement	1 596,09	1 545,12		
Energie, électricité	20 676,14	16 660,55		
Combustibles et carburants	3 907,89	5 110,84		
Produits d'entretien	3 415,03	2 709,99		
Fournitures administratives	4 039,26	4 251,93		
Fournitures papier	2 647,64	3 903,61		
Fournitures impression	24 989,40	19 360,00		
Fournitures informatiques	8 666,54	2 741,21		
Alimentation	856,01	867,44		
Fournitures médicales		224,60		
Petits équipements	7 202,10	11 419,02		
TOTAL DES ACHATS	77 996,10	68 794,31		
SERVICES EXTERIEURS				
Locations immobilières	9 340,03	8 595,48		
Location véhicules	4 952,56	8 411,43		
Locations mobilières	4 840,01	12 131,29		
Charges locatives & copropriété	1 076,98	1 706,79		
Entretien biens immobiliers	10 665,61	9 366,02		
Entretien autres mat & outill	749,80	720,80		
Ent. réparation bien mobilier	291,00	503,60		
Entretien matériel transport	9 012,33	8 586,70		
Ent. réparation informatique	1 131,60	4 398,00		
Informatique	155 971,99	88 091,91		
Maintenance équipements	1 394,86	1 354,22		
Prime d'assurance	22 108,09	20 473,63		
Docu. générale et technique	6 072,10	5 950,42		
Coll. séminaires reunions	180,00	6 013,48		
Frais d'assemblée générale	5 118,80	4 440,73		
Frais conseil et bureau	1 533,82	1 916,74		
TOTAL DES SERVICES EXTERIEURS	234 439,58	182 661,24		
AUTRES SERVICES EXTERIEURS				
Personnel détaché prêt GE	57 995,56	62 060,08		
Frais de recrutement du pers.	10 524,00	3 245,43		
Honoraires	51 213,84	84 366,99		
Honoraires formation	8 948,00	10 887,25		
Prestations formation	92 658,02	97 169,85		
Publicité, publicat° relat° pub.	14 178,81	30 860,73		
Cadeaux	2 488,20	2 282,41		
Transports de biens	70,37	0,00		
Transports divers	3 019,00			
Déplacements du personnel	9 208,17	10 716,12		
Déplacements pers. Administrat.	806,75	960,52		
Déplacements bénévoles	8 144,60	10 137,06		
Missions	3 631,25	908,43		
Frais d'affranchissements	38 202,95	37 239,31		
Frais de télécommunication	5,99	0,00		
Orange-61426870-mobiles	2 425,99	2 632,11		
Orange-802649435-groupée			10 525,10	11 769,57
Orange-804098402-int-pro-solo			618,37	518,70
Orange-62653218			74 445,70	74 934,00
SFR-790225			1 775,39	1 889,22
Orange-0881589-VPN			38 971,55	35 662,13
Cotisations nationales			61,00	61,00
Autres cotisations			1 200,00	1 300,00
Prestations de services			10 787,05	2 908,05
Prestations de services MDS			4 080,00	6 815,23
Frais CESU			2 863,25	3 125,17
Charges astreintes administrat			17 775,00	14 400,00
TOTAL AUTRES SERV. EXTERIEURS	466 623,91	506 849,36		
IMPOTS ET TAXES				
Taxe sur les salaires			63 927,00	65 958,00
Formation pro. continue			19 449,83	19 105,93
Taxes foncières			10 300,27	12 681,00
Autres droits			5 458,52	480,30
TOTAL DES IMPOTS ET TAXES			99 135,62	98 225,23
CHARGES DE PERSONNEL				
Rémunération principale			910 033,31	896 070,29
Provision congés payés			-11 009,66	2 910,41
Provision CET			1 947,82	8 087,22
Primes				9 281,00
Indemnité chômage partiel				276,02
Indemnités non cotisables			17 271,00	8 539,80
IJ AG2R non cotisables			3 628,80	12 564,69
Cotisations à l'URSSAF			212 934,74	204 383,48
Cotisations aux mutuelles			7 357,56	7 372,95
Cotis. aux caisses de retraite			53 367,10	51 929,98
Cotisations à l'ASSEDIC			38 221,40	37 621,81
Prevoyance AG2R ou autres			19 951,67	19 156,53
Prevoyance Cadre			13 235,09	12 344,91
Charges provisions CP+CET			-2 310,27	4 597,16
Médecine du travail			3 405,60	3 532,80
Chèques de table			31 502,16	34 201,00
Autres chges div. de personnel			4 829,00	6 410,85
Frais repas formation			19 762,73	19 544,01
TOTAL CHARGES PERSONNEL			1 324 128,05	1 338 824,91
CHARGES GESTION COURANTES				
Autres subvention			28 092,89	35 000,00
Remboursements sinistres			612,37	836,61
TOTAL CH GESTION COURANTES			28 705,26	35 836,61
Immobilisations incorporelles			107,04	64 939,58
Immobilisations corporelles			172 152,26	153 417,41
TOTAL DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS			172 259,30	218 356,99
DOTATIONS AUX PROVISIONS				
Dot. prov° d'exploitation			6 225,99	9 348,00
TOTAL DOTATIONS AUX PROVISIONS			6 225,99	9 348,00
TOTAL CHARGES EXPLOITATION	2 409 513,81	2 458 896,65		
RESULTAT EXPLOITATION	-146 770,40	-253 005,88		
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des autres immo. fn.			116,70	5,00
Autres produits financiers			68 245,79	3 244,26
TOTAL PRODUITS FINANCIERS			68 362,49	3 249,26
CHARGES FINANCIERES				
Autres charges financières			782,19	628,95
TOTAL CHARGES FINANCIERES			782,19	628,95
RESULTAT FINANCIER	67 580,30	2 620,31		
RESULTAT COURANT	-79 190,10	-250 385,57		
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Prod excep. op. gest courante			5 201,44	23 105,45
Produits exceptionnels exercice ant.			5 421,43	6 115,68
Pdts cessions éléments d'actif			423 976,01	23 000,00
Q-P subv. d'invest. au résultat			71 955,03	29 489,18
Autres produits exceptionnels			188 588,49	139 754,48
Autres				937,20
util° fds dédiés subv exploitation			3 000,00	108 854,34
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS			698 142,40	331 256,33
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Autres chges except op. gestion			135,97	2 456,65
Charges exceptionnelles exerci			10 156,23	6 096,93
Val. comptable actif cédés			24 467,54	0,00
Autres charges exceptionnelles			97 092,10	98 595,84
Reports en fonds dédiés subv			42 511,11	74 561,28
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES			174 362,95	181 710,70
RESULTAT EXCEPTIONNEL	523 779,45	149 545,63		
TOTAL DES PRODUITS	3 029 248,30	2 540 396,36		
TOTAL DES CHARGES	2 584 658,95	2 641 236,30		
RESULTAT EXERCICE	444 589,35	-100 839,94		

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de la Fédération ADMR Rhône et Métropole de Lyon,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération ADMR Rhône et Métropole de Lyon relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fédération à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

2.1 Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

2.3 Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « vente immobilière » de l'annexe des comptes annuels précisant la vente d'un local pour 416 K€.

2.4 Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne les créances à recevoir.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

3. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

4. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fédération ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

5. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fédération.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en oeuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne,
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels,
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier,
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Pour In Extenso Auvergne Rhône Alpes
Commissaire aux comptes

Signé électroniquement le 27/05/2024 par
Laurent Simo

In Extenso
signature électronique

Laurent SIMO

49

LENTILLY/FLIEURIEUX-SUR-L'ARBRESLE

L'ADMR recrute des salariés... et des bénévoles

L'ADMR (aide et accompagnement à domicile) recrute des salariés pour compléter une équipe afin de satisfaire les demandes des clients bénéficiaires. L'équipe salariée comprend 26 personnes soit 17 aides à domicile, 7 auxiliaires de vie sociale, 2 personnes administratives...

Des formations assurées L'ADMR recrute des salariés/esses pour des postes d'aide à domicile et d'assistante de vie sociale en temps plein (35h) ou partiel. Les personnes âgées de 18 ans et plus peuvent présenter leurs candidatures avec ou sans curriculum vitae (CV). L'association réalise des formations assurées par la fédération.

peut plus assumer seule les actes de sa vie quotidienne. L'ADMR recherche également des bénévoles, des personnes souhaitant être utiles pour les autres, aimant le contact. Elles acceptent de partager et développer des compétences et des savoir-faire. Le bénévole réalise des visites auprès des clients bénéficiaires, ou peut faire partie du bureau pour les gestions financières et des ressources humaines, assure la communication.



Bureau de l'ADMR Lentilly Fleurieux place grand croix à Lentilly. Photo: Photo ADMR

De notre correspondant Jacques LASCOUTONIAUX

ADMR, place grand croix, 68210 Lentilly. Tél. : 04 74 72 11 90

ACTU

L'aide à domicile se positionne comme un métier d'avenir

Après de nombreuses années de fluctuations, l'ADMR (aide à domicile) connaît un regain d'intérêt, qui renvoie, à ce jour, la tête au-dessus de l'eau. Ce regain d'intérêt est dû à la pandémie de la covid-19 qui a entraîné une prise de conscience de la nécessité de l'aide à domicile pour les personnes âgées ou handicapées.



Marie-Noëlle Rodet, présidente de l'ADMR, et une salariée de l'ADMR.

Marie-Noëlle Rodet : « Nous sommes vraiment attendues »

Catherine Chabanon, présidente de l'ADMR de Tarare, explique que l'aide à domicile est un métier d'avenir. Elle souligne l'importance de la formation et de la reconnaissance de ce métier.

Que va-t-il se passer ?

« Nous sommes vraiment attendues », dit Marie-Noëlle Rodet. Elle évoque les perspectives de croissance du secteur de l'aide à domicile et les défis à relever.

L'ARBRESLE

Soins infirmiers à domicile : près de 100 personnes prises en charge

Le SSIAD - Service de Soins Infirmiers à Domicile - a tenu son assemblée générale. Comme la quasi-totalité des services qui accompagnent les personnes âgées ou handicapées, les familles en difficulté, le SSIAD manque de professionnels et de bénévoles.



Autour de Chantal Burgard, présidente du SSIAD (10e à partir de la gauche) les bénévoles et salariés présents à l'assemblée générale lancent un appel au recrutement. Photo: François HARTMANN

Chantal Burgard, présidente du SSIAD, a salué l'engagement des administrateurs bénévoles et de la direction, ainsi que la force et la vitalité des équipes soignantes.

Le SSIAD est une structure associative gérée par une équipe de bénévoles, président, trésorier et secrétaire, et des équipes opérationnelles d'encadrement et de soins, salariés de l'association.

Le SSIAD recrute des bénévoles et des salariés. Pour étoffer ses équipes soignantes et aidantes, le SSIAD propose des postes à temps plein mais également à temps partiel ou en tant que vacataire pour des infirmières, aides soignantes, assistantes de soins en gériatrie.

TARARE

L'ADMR va proposer des formations à ses salariés



Les salariés de l'ADMR. Photo: Progrès/ADMR

L'assemblée générale de l'ADMR (Aide à domicile en milieu rural) Tarare Soanapa, s'est déroulée au casino du théâtre de Tarare, le 10 juin. Une trentaine de personnes étaient présentes (salariés, bénévoles et bénéficiaires).

EN CHIFFRES L'ADMR en 2020 15210 heures, 163 clients, 16 interventions à domicile, 11 bénévoles, 7 communes d'interventions et 2 pour le secteur famille.

Une prime de 1 500 euros Concernant les visites chez les bénéficiaires, celles-ci ont été mises en suspens mais un relais téléphonique a été instauré par les bénévoles afin de garder le contact. L'association poursuit sa recherche de bénévoles.

ont été effectués, animés par un catapsope, permettant la prévention des accidents du travail et de favoriser les bons gestes. L'atelier d'initiation au numérique, financé par la Carzaf se poursuit avec une forte demande. C'est l'ADMR qui s'occupe de la description. Pour participer, il faut être âgé de plus de 60 ans et résider à Tarare.

De notre correspondant, Marina MIGNERY

SAINT-IGNY-DE-VERS

L'Aide à domicile Grosne Sornin organise une journée portes ouvertes en juin

Présidée par Jocelyne Brosse (députée maintenant) quatre ans, l'association ADMR (aide à domicile) en milieu rural) Grosne et Sornin regroupe les six communes du bassin Sornin. Sous la présidence de Jocelyne Brosse, l'association a tenu, son assemblée générale le 18 mai, dans la grande salle polyvalente de Saint-Igny-de-Vers. Les mandats des administrateurs étaient présentés marquant ainsi l'intérêt des élus pour le travail et la présence de l'association sur le territoire de Saint-Igny-de-Vers et Métropole.

Bilan financier Le bilan financier est équilibré avec un total de charges de 412 262 euros et une somme de produits équivalente. Une part des produits de interventions a été portée à la section provision pour risques.



Jocelyne Brosse, présidente de l'association ADMR Grosne Sornin. Photo: Progrès/P.G.

Bilan de l'activité 2020 14 065 heures d'activités ont été effectuées auprès de 123 personnes aidées. Ce chiffre montre une stabilité malgré les difficultés liées à la crise sanitaire.

REPÈRES L'ADMR Grosne Sornin L'association regroupe six communes de l'ancien canton de Moirans (Aigueperre, Arolles, Doyères, Saint-Denis-de-Buyères, Saint-Clement-de-Vers et Saint-Igny-de-Vers) et a été créée en 2014. Elle emploie 17 salariés dont 15 intervenants à domicile et deux employés administratifs. Deux bénévoles participent au fonctionnement de l'association. C'est-à-dire : Quinzi et sa secrétaire.

De notre correspondant Paul GONCACHON

CHARLY/VERNAISON

L'ADMR met ses salariées à l'honneur

Pour la première fois et de manière officielle, les réseaux ADMR (aides à domicile en milieu rural) ont fêté leurs salariées.



Patricia, Stéphanie, Fabienne et Fabienne, quatre parmi les 28 aides à domicile de l'ADMR Charly/Vernaison ont été fêtées par Betty Loyne, Mire Forestier et Nadine Jadot. Photo: Progrès/Laurence SACCU

Vendredi 17 mars, l'antenne ADMR (aides à domicile en milieu rural) a accueilli ses salariées pendant la pause de midi avec des gâteaux et leur a remis une bouteille isotherme griffée. « Ces aides à la personne qui permettent le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées ne sont pas vraiment reconnues dans leur investissement, soupire l'ancienne présidente Betty Loyne, de l'antenne de Charly. Pourtant, elles sont indispensables pour éviter le départ en maison de retraite. Ce petit témoignage de reconnaissance est symbolique. »

nombre de personnes âgées résidant à domicile, nous avons du mal à satisfaire toutes les demandes alors on jongle avec les plannings, on adapte au mieux. Bon nombre de nos salariées sont en temps partiel par choix ou par obligation et les temps complets sont difficiles à pérenniser du fait de la pénibilité du travail. Nous gérons actuellement plus de deux cents bénéficiaires. C'est pour cela que nous sommes en recherche permanente de personnel ».

Un manque récurrent de « bras » « Nous avons en moyenne 28 salariées qui se partagent le secteur qui couvre Charly, Igny, Pierre-Bénite, Solaise et Vernaison mais il en faudrait davantage, précise Nadine Jadot, notamment en charge des plannings. Avec l'augmentation des

tant la pause déjeuner, la possibilité de moduler son temps de travail est primordial. « Par la semaine, ça ne travaille pas le week-end », précise l'une d'elles. « J'ai augmenté récemment mon nombre d'heures car mes enfants ont grandi et de ce fait, je suis plus disponible », mentionne une autre. « Pouvait et le faire évoluer dans un sens comme dans un autre, c'est un avantage que j'apprécie », souligne une troisième.

Contact : par téléphone au 04 37 20 28 60 ou par mail admr.charly.vernaison@fedo-admr.org

FEDERATION ADMR

Rhône et Métropole de Lyon



*1^{er} réseau national
et associatif
de service
à la personne*



Fédération ADMR Rhône et Métropole de Lyon

664, route des Grands Champs- 69210 Sain Bel

04 74 26 78 78

info.fede69@admr69.org

www.admr-rhone.fr